



Rapport | **21**
annuel



Sommaire

<i>PARTIE I : LES MISSIONS ET LE CADRE JURIDIQUE DES INTERVENTIONS DE LA DDC</i>	<i>Page 3</i>
<i>PARTIE II : NOS INTERVENTIONS FINANCIÈRES EN 2021</i>	<i>Page 6</i>
<i>PARTIE III : NOS INTERVENTIONS DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS PARTENARIAUX</i>	<i>Page 20</i>
<i>PARTIE IV : NOS AUTRES MISSIONS</i>	<i>Page 34</i>
<i>PARTIE V : LA GESTION DE NOS CRÉDITS</i>	<i>Page 37</i>
<i>PARTIE VI : LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE</i>	<i>Page 41</i>

Les Annexes _



Annexe 1 : Liste des concours financiers attribués par le conseil des ministres entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021.

Annexe 2 : Liste des concours financiers refusés par le conseil des ministres entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021.

Annexe 3 : Organigramme au 31 décembre 2021.



PARTIE I

MISSIONS ET CADRE JURIDIQUE DES INTERVENTIONS DE LA DDC

1. Présentation du service

1.1. Création

Créée par la délibération n° 97-081/APF du 29 mai 1997 modifiée, la délégation pour le développement des communes (DDC) est un service public de l'administration de la Polynésie française, dont les attributions et l'organisation sont fixées par l'arrêté n° 621/CM du 30 juin 1997 modifié.

La délégation est chargée de concourir à la politique d'aide au développement des communes de la Polynésie française menée par le gouvernement.

1.2. Missions réglementaires - effectivement exercées

Instruction et suivi des dossiers de subvention accordés par le Pays :

- Instruire l'ensemble des demandes de concours financier et technique formulées par les communes ou leurs groupements pour la réalisation d'investissements rentrant dans leurs domaines de compétence ;
- Assurer le suivi et la gestion des dossiers de projets d'investissements ayant fait l'objet d'une demande de concours au Pays de la part des communes ou leurs groupements ;
- Assister en tant que de besoin les communes ou leurs groupements dans la constitution des dossiers techniques et administratifs préalables à la réalisation des projets ayant fait l'objet d'un agrément par le Pays ;
- Veiller à l'affectation et à l'utilisation conformes des concours du Pays dans la réalisation des opérations ou programmes d'investissements agréés par lui ;
- Proposer au Gouvernement les plans d'actions du Pays en faveur des communes, en fonction des priorités retenues dans sa politique d'aide au développement des communes ou de leurs groupements ;
- Vérifier la validité des projets et leur concordance au regard des priorités retenues par le Pays en matière d'investissements en faveur des communes ou de leurs groupements ;
- Garantir la bonne exécution des engagements financiers et techniques prévus dans le cadre des conventions signées entre le Pays, la commune et éventuellement l'Etat, dans le respect des procédures réglementaires édictées.

2. Le cadre juridique du concours financier du Pays



A noter : La loi du Pays n° 2010-14 du 8 novembre 2010 modifiée telle que précitée, ne s'applique qu'aux communes et à leurs groupements.



Les sociétés d'économie mixte communales, les syndicats mixtes ouverts communaux et les établissements publics des communes relèvent des dispositions de la loi du Pays n° 2017-32 du 2 novembre 2017 définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières, des avances et prêts et d'octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes (*cette loi a abrogé celle n° 2009-15 du 24 août 2009*).

Pour garantir une égalité de traitement, la loi du Pays précitée de 2017 dispose notamment pour lesdites entités communales (SEM, EPIC, syndicats ouverts ...) que les concours financiers pour la réalisation d'opérations d'investissement sont régis par les articles LP 3 à LP 12 de la loi du pays n° 2010-14 du 8 novembre 2010 susvisée, fixant le régime du concours financier de la Polynésie française aux communes et à leurs groupements.



PARTIE II

**NOS INTERVENTIONS FINANCIERES
EN
2021**

1. Les données globales

La politique volontariste du Pays d'accompagnement et de soutien des projets communaux se concrétise au moyen de différents dispositifs.

La DDC est le seul service du Pays compétent pour octroyer des subventions d'investissement au communes et entités communales.

Dans un contexte de crise sanitaire et économique résultant de la lutte contre la pandémie du virus COVID 2019 et de son variant Delta, un partenariat solidaire, dans l'urgence et pour l'intérêt des populations, a uni plus que jamais depuis 2020, l'ensemble des communes, autour de l'Etat et du Pays.

Plus particulièrement, 2021 fut marquée par :



- le maintien du montant de l'intervention de la DDC sur celui des exercices antérieurs malgré le contexte budgétaire et économique général ;
- une augmentation substantielle des interventions de la Polynésie française, aux côtés de l'Etat, par la signature de deux nouveaux instruments financiers, au profit des communes, sur deux axes politiques majeurs : les services publics environnementaux et la construction de bâtiments pouvant servir d'abris de survie (alinéas 3 et 4 ci-après).

L'ensemble de ces participations ont porté à un niveau élevé le montant total des enveloppes programmées ¹sur 2021 dédiées au développement des communes soit **3.077.352.693 FCFP** se décomposant comme suit :

1. interventions directes de la DDC : 1.374.700.374 FCFP
2. contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD)..... 193.763.506 FCFP
3. contrat de développement et de transformation pour la Polynésie française (2021 – 2023) relatif au financement des projets d'investissements communaux (CDT) 859.207.571 FCFP
4. convention relative à des bâtiments publics pouvant servir d'abris de survie dans l'archipel des Tuamotu-Gambier (Polynésie Française) en cas de survenance d'un évènement météorologique majeur (2021 – 2025)..... 649.681.242 FCFP

Il y a lieu de considérer le levier économique en termes de commande publique que représentent l'ensemble de ces investissements communaux, utiles pour engager la relance économique du Pays suite aux crises économique et sanitaire générées par la COVID 19.

¹ Montants programmés = montants validés par les instances décisionnelles (conseil des ministres, comités de pilotage).

La DDC dispose d'autorisations de programmes destinées à financer les subventions accordées aux communes, dans les secteurs relevant de leurs compétences (services publics environnementaux, cimetières, voiries, travaux et aménagements sportifs, police municipale etc.) et éligibles à un octroi financier de la DDC en vertu des textes cités en partie I.



Les chiffres qui suivent, illustrent la politique volontariste d'aide au développement des communes ; ils sont assis sur l'ensemble des octrois validés par décision du conseil des ministres entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année.

Par souci de fiabilité, ces données ne comprennent donc que les financements ayant fait l'objet d'un arrêté d'octroi officiel.

A la date du 31 décembre 2021, le montant des interventions de la Délégation pour le développement des communes (*tous dispositifs confondus*) représente une enveloppe totale de **3.031.852.949 francs CFP** soit **155 arrêtés d'octroi** validés en conseil des ministres pour soutenir près de **6.121.328.541 de francs CFP** d'investissements communaux.

Répartition des subventions d'investissement aux communes par dispositif au titre de 2021 (F CFP) *

DDC	CDP 2	CRSD	ABRIS
2 101 913 317	562 626 169	142 082 122	225 231 341
3 031 852 949			

* Il est à noter que le dispositif particulier du CDT, a fait l'objet d'un premier comité de pilotage pour programmation fin 2021 ; les arrêtés d'octroi par le conseil des ministres ont donc été officialisés en 2022 et ne sont pas présentement comptabilisés.

Le tableau ci-dessous présente l'activité du service, pour ce qui concerne l'attribution des subventions², sur les sept (7) dernières années :

Années	Nbre de dossiers	Subventions	Investissements réalisés
2015	125	2 185 408 626	4 533 570 817
2016	81	1 482 362 112	2 945 765 133
2017	108	2 021 030 633	3 898 125 393
2018	106	2 252 945 932	4 705 201 173
2019	114	2 327 544 119	5 083 481 025
2020	52	873 409 913	1 577 279 170
2021	155	3 031 852 949	6 121 328 541



Les variations des montants des octrois entre 2019, 2020 et 2021 résultent d'un contexte particulier en 2021 sur plusieurs plans.

En premier lieu, il y a lieu de noter, qu'en prévision des élections municipales de 2020, le conseil des ministres a pris, par arrêté n° 1227/CM du 11 juillet 2019, des mesures exceptionnelles visant à annuler la session de février 2020 pour permettre un déroulement serein des campagnes et des opérations électorales. Cela a donné lieu à une unique session de financement de la DDC en août 2020.

² Tous dispositifs confondus

Ainsi, ont été publiés en 2021 les arrêtés d'octroi issus de l'unique session unique d'août 2020, à l'occasion de laquelle les demandes de financement ont été très importantes.

En second lieu, la programmation annuelle (au titre de la dernière année du contrat de projets 2015-2020 « CDP II » soit 2020) a été validée par un comité de pilotage réuni de manière exceptionnellement tardive, soit, en novembre 2020, en raison de la crise sanitaire « Covid-19 ».

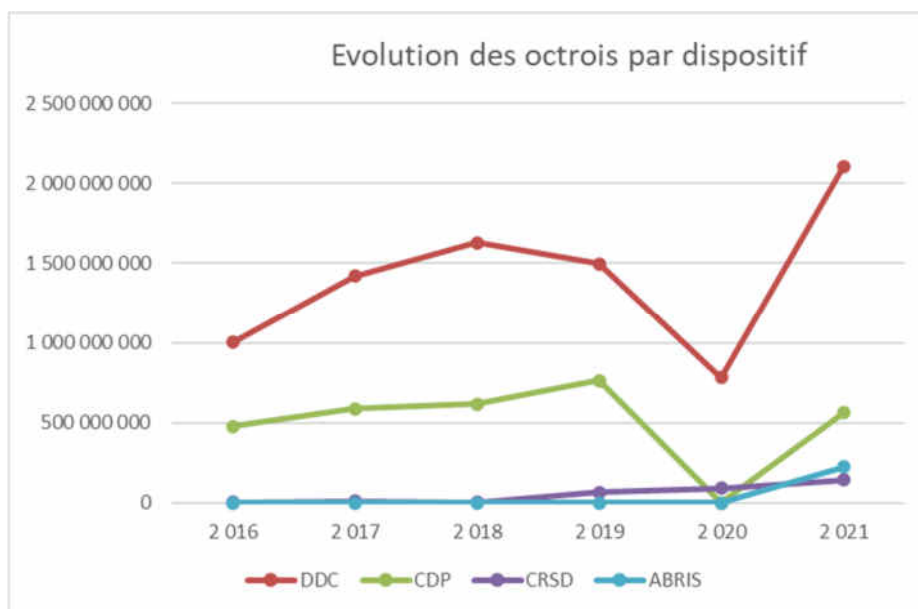
En clair, le bond observé en 2021 est également lié au retour du cycle normal des subventions de la DDC Pays (2 sessions) et l'officialisation en janvier 2021 des arrêtés de financements au titre du CDP II.

En tout dernier lieu, sont comptabilisés les arrêtés du tout nouveau dispositif relatif à la construction d'abris de survie aux Tuamotu-Gambier.

Au 31 décembre 2021, le **montant total cumulé** des octrois de financements validés par le conseil des ministres **depuis septembre 2014** est de :



- **10.281.316.621 FCFP** (hors dispositifs partenariaux) en soutien de plus de 19.481.402.253 de FCFP d'investissements communaux ;
- et de **14.699.623.345 FCFP** (tous dispositifs financiers confondus c'est-à-dire y compris le CDP II, le CRSD et la convention abris) en soutien de 30.113.361.530 francs CFP d'investissements communaux.



Il y a une très nette augmentation des octrois en 2021, signe de la politique volontariste du Pays aux communes afin d'aider à la reprise économique

* * * * *

Le taux moyen, en 2021, de participation financière du Pays pour la réalisation d'opérations d'investissement est de **49,53 %**.

Pour mémoire, le tableau ci-dessous retrace les taux annuels moyens :

Années	Taux moyens
2014	46 %
2 015	48%
2 016	50%
2 017	52%
2 018	48%
2 019	46%
2 020	55%
2 021	50%



De manière générale, cet indicateur illustre l'attention portée au taux de participation moyen annuel du Pays au coût total, toutes taxes comprises, des opérations financées.

Il reflète aussi un niveau de participation des communes à la hauteur des responsabilités qu'elles assument quant aux compétences statutaires qui leur sont dévolues.

Elles accomplissent des efforts particuliers pour optimiser les ressources disponibles au moyen des différents instruments financiers existants (ADEME, DETR, FIP, OFB...) ainsi que par la mobilisation de leurs capacités d'auto-financement.

A cet égard, l'agence française pour le développement (AFD) est un partenaire d'importance pour les projets d'investissement des communes en matière de prêts à taux bonifiés et autres produits financiers proposés.

Les décideurs communaux démontrent leur volonté à gagner en autonomie dans la mise en œuvre de leurs programmes d'investissement.

2. La répartition des financements par secteur et sous-secteur

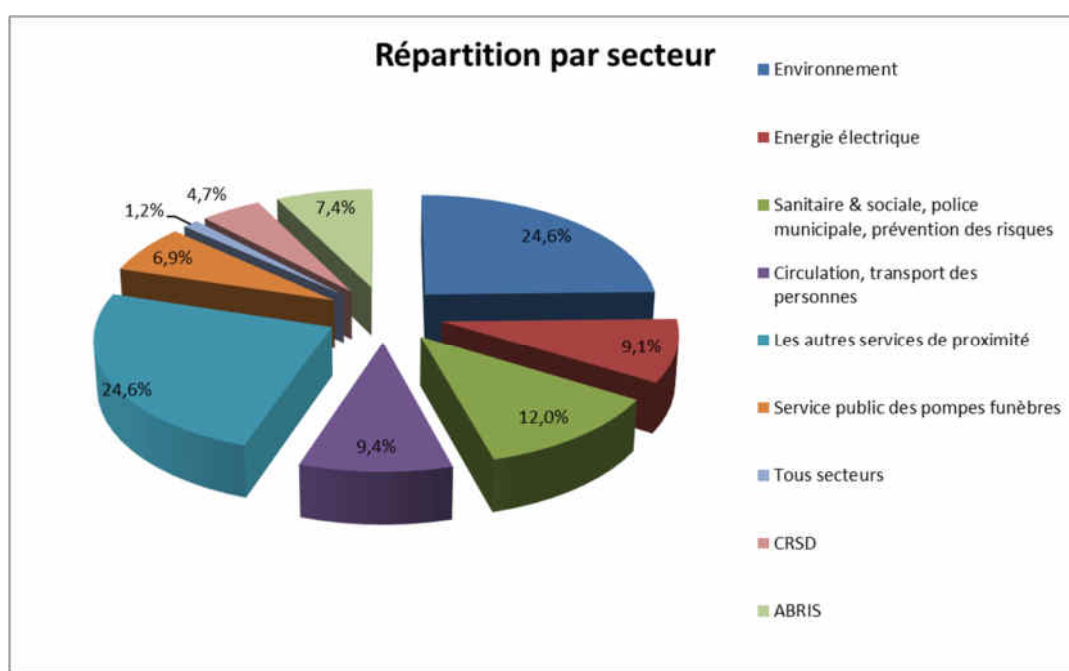
Le soutien financier aux communes et à leurs groupements s'effectue dans les secteurs suivants :

- Services publics environnementaux ;
- Services publics de l'énergie électrique ;
- Service public des pompes funèbres ;
- Services publics concourant à l'action sanitaire et sociale, à la police municipale et ceux afférents à la prévention des risques et des pollutions ainsi qu'aux secours aux biens et aux personnes et à la lutte contre l'incendie ;
- Les services locaux organisant la circulation et le transport des personnes ;
- Les autres services publics de proximité.

Répartition des concours financiers par secteur et par archipel

Secteur	AUST	IDV	ISLV	MARQ	TG	TOTAL	%
Services publics environnementaux (SPE)	12 104 798	641 978 546	64 330 775	24 618 146	3 977 120	747 009 385	24,6%
Services publics de l'énergie électrique (SPEE)	0	17 040 016	5 144 173	0	253 450 387	275 634 576	9,1%
Services publics concourant à l'action sanitaire et sociale, à la police municipale et ceux afférents à la prévention des risques et des pollutions ainsi qu'aux secours aux biens et aux personnes et à la lutte contre l'incendie (SPASPMIS)	40 854 115	268 911 196	2 881 440	5 590 000	45 361 601	363 598 352	12,0%
Services locaux organisant la circulation et le transport des personnes (SPCT)	22 337 096	60 579 692	88 054 070	78 772 377	35 877 441	285 620 676	9,4%
Autres services publics de proximité (SPP)	24 405 224	89 660 841	135 899 679	47 211 061	449 650 807	746 827 612	24,6%
Service public des pompes funèbres	0	195 936 815	13 182 040	0	0	209 118 855	6,9%
Tous secteurs	0	36 730 030	0	0	0	36 730 030	1,2%
S.TOTAL	99 701 233	1 310 837 136	309 492 177	156 191 584	788 317 356	2 664 539 486	87,9%
CRSD	0	142 082 122	0	0	0	142 082 122	4,7%
ABRIS	0	0	0	0	225 231 341	225 231 341	7,4%
S.TOTAL	0	142 082 122	0	0	225 231 341	367 313 463	12,1%
TOTAL GENERAL	99 701 233	1 452 919 258	309 492 177	156 191 584	1 013 548 697	3 031 852 949	100,0%
%	3,3%	47,9%	10,2%	5,2%	33,4%	100,0%	

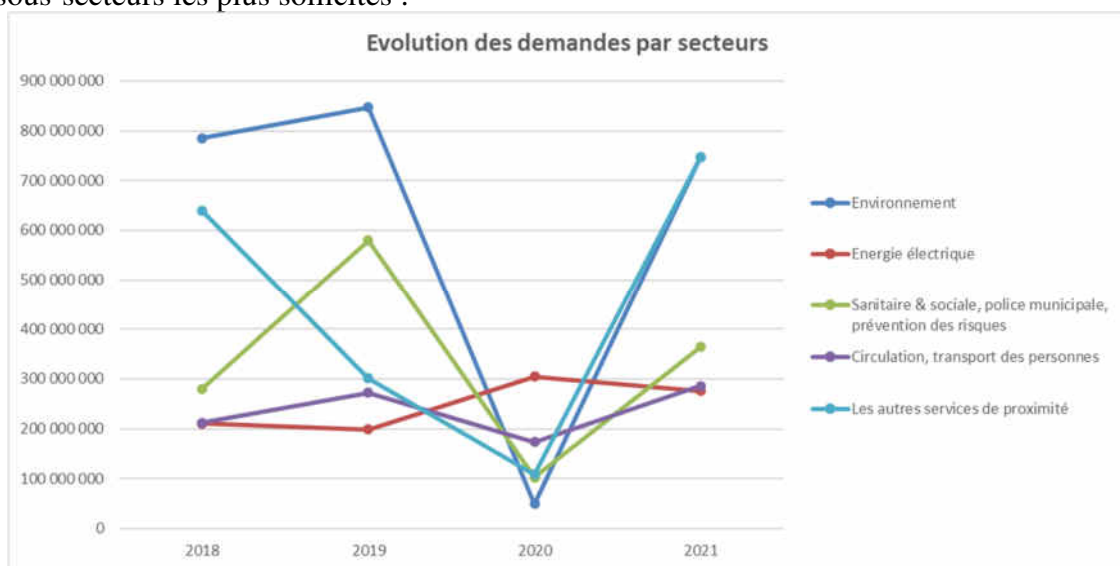
La traduction graphique de ce tableau est la suivante :



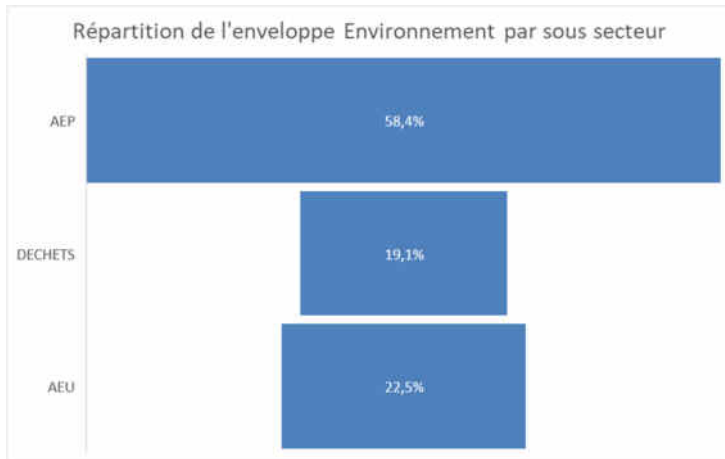
Répartition des concours financiers par secteur et sous-secteur

Secteur	Sous-secteur	AUST	IDV	ISLV	MARQ	TG	TOTAL	%
Services publics environnementaux (SPE)	AEP	12 104 798	354 843 294	64 330 775	5 015 258	0	436 294 125	14,4%
	AEU	0	168 300 000	0	0	0	168 300 000	5,6%
	Ordures ménagères & déchets végétaux	0	118 835 252	0	19 602 888	3 977 120	142 415 260	4,7%
Services publics de l'énergie électrique (SPEE)	Distribution électrique	0	0	0	0	149 377 757	149 377 757	4,9%
	Production électrique	0	0	0	0	90 983 225	90 983 225	3,0%
	Eclairage public	0	17 040 016	5 144 173	0	13 089 405	35 273 594	1,2%
Services publics concourant à l'action sanitaire et sociale, à la police municipale et ceux afférents à la prévention des risques et des pollutions ainsi qu'aux secours aux biens et aux personnes et à la lutte contre l'incendie (SPASPMIS)	Incendie & secours	7 537 500	9 999 520	0	0	5 440 197	22 977 217	0,8%
	Police municipale	0	0	2 881 440	5 590 000	6 398 461	14 869 901	0,5%
	Sanitaire & social	33 316 615	258 911 676	0	0	33 522 943	325 751 234	10,7%
Services locaux organisant la circulation et le transport des personnes (SPCT)	Transport en commun terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	6 021 096	2 745 000	0	0	0	8 766 096	0,3%
	Transport scolaire terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	12 696 000	0	46 635 375	0	0	59 331 375	2,0%
	Autres moyens de transport terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	3 620 000	4 888 000	4 614 000	41 694 811	35 877 441	90 694 252	3,0%
	Voirie	0	52 946 692	36 804 695	37 077 566	0	126 828 953	4,2%
Autres services publics de proximité (SPP)	Bâtiments & aménagements divers	0	66 437 102	84 559 853	4 867 527	162 962 338	318 826 820	10,5%
	Engins & équipements de chantier	24 405 224	23 223 739	51 339 826	42 343 534	286 688 469	428 000 792	14,1%
Service public des pompes funèbres	Cimetières	0	195 936 815	13 182 040	0	0	209 118 855	6,9%
Tous secteurs	Acquisition foncière & d'ensemble immobilier	0	36 730 030	0	0	0	36 730 030	1,2%
S.TOTAL		99 701 233	1 310 837 136	309 492 177	156 191 584	788 317 356	2 664 539 486	87,9%
CRSD		0	142 082 122	0	0	0	142 082 122	4,7%
ABRIS		0	0	0	0	225 231 341	225 231 341	7,4%
S.TOTAL		0	142 082 122	0	0	225 231 341	367 313 463	12,1%
TOTAL GENERAL		99 701 233	1 452 919 258	309 492 177	156 191 584	1 013 548 697	3 031 852 949	100,0%
%		3,3%	47,9%	10,2%	5,2%	33,4%	100,0%	

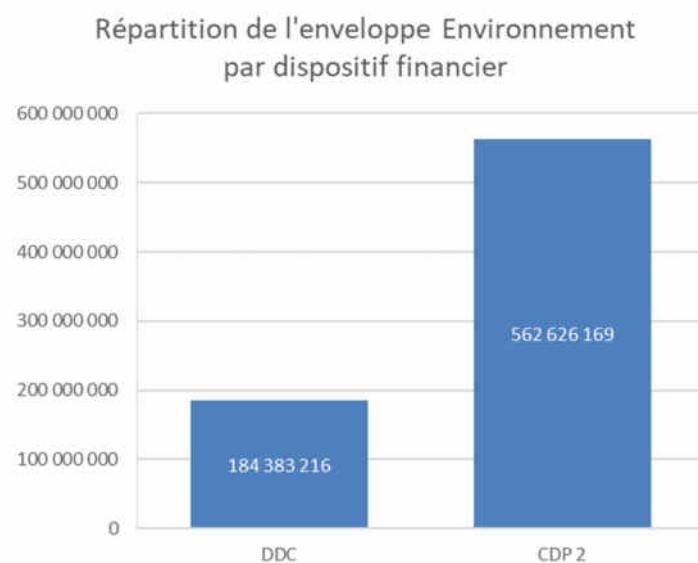
Les sous-secteurs les plus sollicités :



I- Le secteur de **l'environnement** occupe la première place des secteurs les plus mobilisateurs de moyens soit **24.6 %** des concours financiers représentant un peu plus de **747 millions de FCFP** sur l'ensemble des financements accordés. Cette reprise par rapport à l'année dernière vient du fait que les arrêtés d'octrois du CDP 2 au titre de 2020 ont été officialisés début 2021.



Le **sous-secteur** dédié à la production et la distribution d'eau potable (**AEP**) concentre la plus importante enveloppe (**14.4 %** des octrois de l'année et **58.4 %** de l'enveloppe dédiée au secteur « Environnement »).



+75 % de l'enveloppe dédiée aux opérations d'environnement provient des octrois issus de la programmation annuelle du contrat de projets Etat - Polynésie française 2015-2020 relatif au financement de projets d'investissements communaux.

II- En second lieu, le secteur des « Autres services publics de proximité (SPP) » qui concentre **24.6%** des financements totaux, soit environ **746.8 millions de FCFP**, comprenant les sous-secteurs des « **Bâtiments et aménagements divers** » et des « **engins** », le second en lien avec des besoins particulièrement sollicités par les communes des archipels les plus éloignées.

Le **sous-secteur des « Bâtiments et aménagements divers »** concentre **10.5 %** des financements totaux de l'année soit **319 millions de FCFP**. Ce volet, est en **nette progression**. Ceci démontre une volonté des communes à s'investir dans des projets pérennes et structurants.

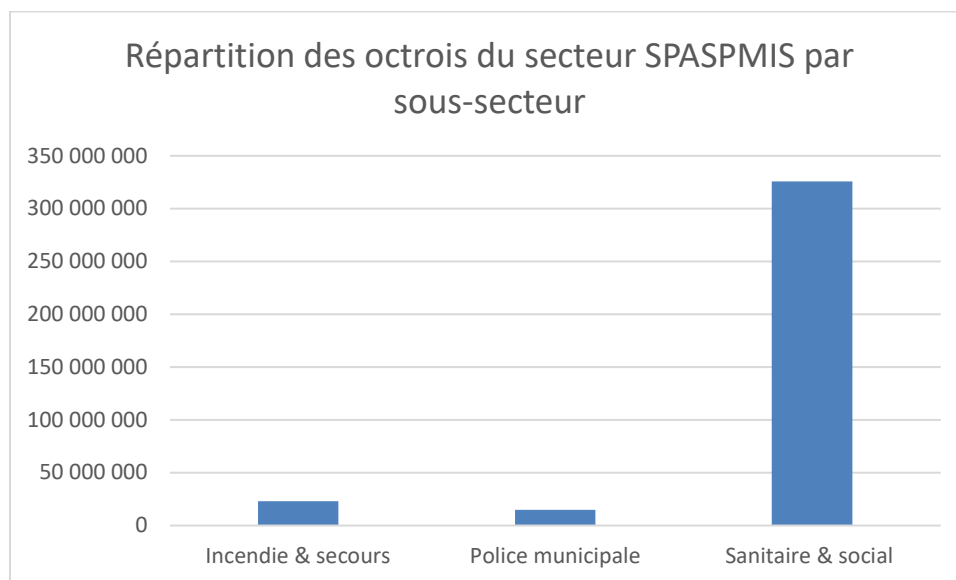
Le **sous-secteur des engins**, surtout sollicité par les communes éloignées et isolées de notre territoire ultramarin, manifeste un besoin logistique essentiel pour effectuer des travaux. En effet, l'éloignement conduit fortement celles-ci à s'adapter à la situation du terrain. Les engins sont utilisés pour certaines situations d'urgence ou de travaux. C'est un besoin impérieux.

Ce sous-secteur représente en **2021, 428 millions de FCFP** d'octrois financiers du conseil des ministres soit environ **14.1 %** du montant total annuel de financements accordés. La part dédiée à nos îles éloignées représente 87% des demandes. Cette répartition est plutôt constante par rapport aux années passées.

III- En troisième position, le secteur des « **Services publics concourant à l'action sanitaire et sociale, à la police municipale et ceux afférents à la prévention des risques et des pollutions ainsi qu'aux secours aux biens et aux personnes et à la lutte contre l'incendie (SPASPMIS)** » représente **12%** des concours financiers du Pays pour un montant de plus de **363 millions de FCFP**.

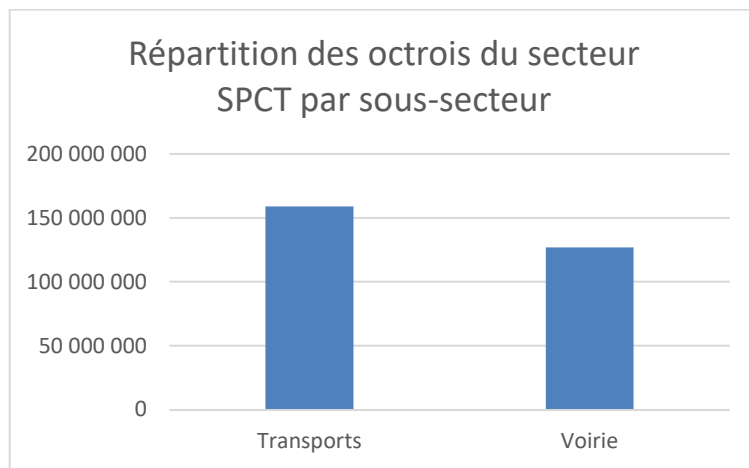
Il comprend notamment les sous-secteurs « **Incendie & secours** », « **Police municipale** » et « **Sanitaire & social** ».

La répartition de l'enveloppe du secteur entre ces trois sous-secteurs se traduit comme suit :



A l'instar du sous-secteur du Bâtiment et Aménagements divers, le sous-secteur « Sanitaire et Social » se démarque avec près de 90% des financements du secteur auquel il se rattache. Les projets inhérents à ce sous-secteur sont des travaux structurants sur des espaces majoritairement sportifs et à destination directe des populations.

IV- Le quatrième secteur ayant concentré le plus de financements en 2021, soit **9.4 %**, est celui dédié aux « **Services locaux organisant la circulation et le transport des personnes (SPCT)** ». Celui-ci comprend des investissements communaux dédiés au transport de personnes. Il représente en **2021** une enveloppe totale de financements d'environ **286 millions** de francs CFP répartis entre les sous-secteurs « transports » et « voirie » selon les proportions qui suivent :



A part quasi égale, le sous-secteur de la voirie a nettement progressé, triplant par rapport à l'année passée. Plus de 90% des financements accordés à ce sous-secteur concernent des travaux de réfection et de mise aux normes de voiries communales.

Les acquisitions de véhicules au titre du *sous-secteur des transports ont quant à elles concentré plus de 158 millions de FCFP* et ont principalement été dédiées à l'acquisition de véhicules de transport scolaire et de transport des équipes techniques ou administratives.

- V- Le secteur des **services publics de l'énergie électrique** représente en **2021** plus de **275 millions de francs CFP**, soit **9,1%** des octrois du Pays.

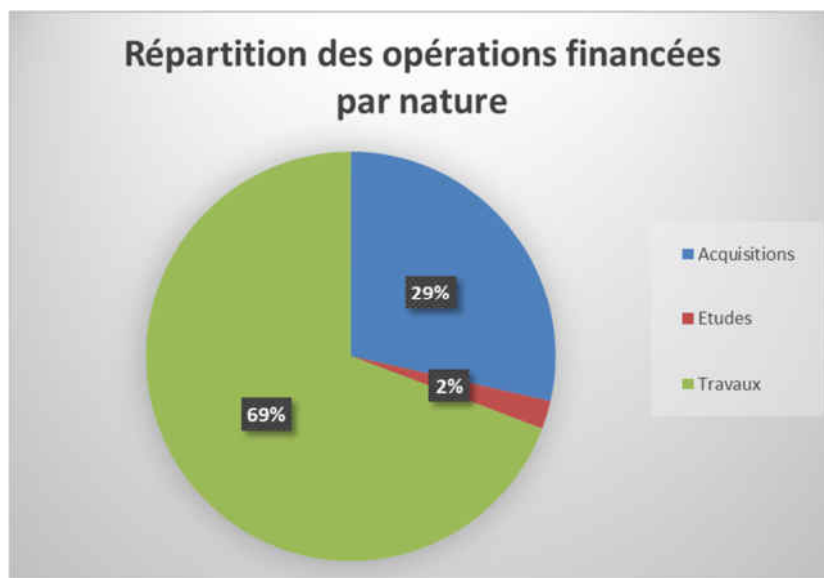
La grande partie des financements accordés dans ce secteur ont bénéficié à l'archipel des Tuamotu-Gambier, notamment pour des travaux de production et de distribution électrique. Cette tendance est récurrente et démontre un fort besoin d'accès à l'énergie dans les îles éloignées.

On peut noter qu'un tiers de l'enveloppe est dédiée à la commune de Gambier pour son opération de rénovation et d'extension de son réseau électrique.

- VI- En sixième position, intervient le tout nouveau dispositif particulier des **ABRIS** avec ses **225 millions de FCFP** de participation du Pays, représentant **7,4%** de la participation dès la première année de lancement.³ Ce volet sera développé plus bas au titre des dispositifs partenariaux.
- VII- **Le secteur « Service public des pompes funèbres »** a progressé avec 3 octrois pour l'année. Ce secteur sollicite **209 millions de FCFP** de participation du Pays, à des projets d'aménagements ou d'extensions de cimetières, représentant **6,9%** de la participation globale.
- VIII- Le dispositif du **CRSD** poursuit son exécution avec **142 millions de FCFP** de participation du Pays, représentant **4,7%** de la participation globale 2021 du Pays, au profit des communes. Ce volet sera développé ci-après au titre des dispositifs partenariaux.
- IX- Enfin, le « **Tous secteurs** » complète la liste avec ses **37 millions de FCFP** de participation du Pays, représentant **1,2%** de la participation globale. Il s'agit ici essentiellement des acquisitions foncières.

³ Volet développé en partie III.

La répartition des concours financiers par nature d'opération se présente comme suit :



Les **travaux** représentent naturellement la plus grande part des opérations soutenues par le Pays et représentent une enveloppe de près de **2.1 milliards FCFP**.

Cette répartition confirme une tendance à davantage d'investissement sur des travaux. Pour rappel, l'année 2020 était la première année de mandature suite au renouvellement des conseils municipaux intervenu cette même année. La mandature 2020-2026 des communes étant mieux installée en 2021, et les équipes municipales mieux assises, elles ont pu finaliser des dossiers plus complexes.

Ceci peut justifier la tendance haussière des demandes liées aux travaux.

3. La répartition des financements par bénéficiaire

3.1 Les bénéficiaires des concours financiers

En 2021, 46 communes ont bénéficié de concours financiers du Pays selon la répartition suivante :

Bénéficiaires	Concours financiers 2018	Concours financiers 2019	Concours financiers 2020	Concours financiers 2021
Anaa	0	0	0	23 520 478
Arue	0	92 950 618	0	0
Arutua	30 020 280	0	15 655 596	18 706 828
Bora Bora	0	130 770 117	2 326 553	22 823 146
CC Hava'i	113 118 051	5 191 200	0	0
Epic Vaipu - Papara	0	0	0	0
Faa'a	0	258 835 293	58 583 165	54 776 876
Fakarava	37 074 338	18 515 920	76 176 841	92 532 738
Fangatau	0	0	0	76 732 288
Fatu Hiva	12 002 016	2 124 493	0	0
Fenua Ma	0	27 030 000	0	55 212 475
Gambier	93 743 478	4 438 640	94 735 085	115 466 908
Hao	91 848 161	104 855 926	0	8 761 864
Hikueru	0	67 714 296	0	80 054 645
Hitiaa O Te Ra	28 545 954	43 124 173	7 650 262	126 406 950
Hiva Oa	161 259 395	0	12 000 000	53 497 229
Huahine	173 992 476	12 085 614	0	20 400 000
Mahina	80 951 494	235 026 814	7 026 871	224 108 832
Makemo	31 389 900	91 602 636	74 219 148	11 860 687
Manihi	79 980 044	25 845 089	17 450 837	237 293 784
Maupiti	11 000 000	0	0	7 058 173
Moorea-Maiao	180 668 813	34 041 587	40 467 000	23 745 000
Napuka	61 086 565	12 788 775	11 298 000	12 182 800
Nuku Hiva	79 212 528	40 504 393	26 918 527	57 512 275
Nukutavake	13 480 335	0	17 802 400	56 793 577
Paea	17 776 360	0	3 229 200	155 203 915
Papara	13 312 740	53 717 948	17 814 562	12 708 370
Papeete	0	78 027 915	70 796 460	405 777 497
Pirae	111 716 961	149 944 423	0	198 681 295
Puka Puka	0	0	6 776 000	15 658 987
Punaauia	107 129 260	109 385 017	1 957 093	29 622 905
Raivavae	64 281 019	0	0	0
Rangiroa	25 247 362	23 237 000	12 057 619	65 103 925
Rapa	0	0	21 453 874	12 696 000
Reao	5 450 000	39 086 595	0	25 714 053
Rimatara	6 217 840	10 051 390	0	10 051 390
Rurutu	35 677 778	26 931 313	0	41 957 228
SPCPF	15 899 100	0	0	0
Tahaa	7 828 168	2 569 200	5 044 076	28 516 680
Tahuata	0	0	0	20 128 207
Taiarapu Est	56 822 788	0	13 466 327	17 176 138
Taiarapu Ouest	0	49 858 875	7 232 500	41 206 705
Takaroa	2 245 000	76 444 540	0	22 884 432
Taputapuatea	65 003 060	171 670 712	20 256 715	108 935 755
Tatakoto	0	0	150 256 170	100 960 479
Teva I Uta	332 612 008	241 074 457	8 525 161	108 292 300
Tubuaiti	3 872 776	0	0	34 996 615
Tumaraa	7 500 000	16 836 562	0	17 741 513
Tureia	2 644 200	23 191 700	59 082 456	49 320 224
Ua Huka	0	0	0	12 156 702
Ua Pou	17 215 687	17 989 227	0	12 897 171
Uturoa	75 120 000	30 081 662	13 151 415	104 016 910
TOTAL	2 252 945 932	2 327 544 119	873 409 913	3 031 852 949

Sont surlignés en couleur les 10 bénéficiaires ayant obtenu les montants les plus élevés de concours financiers.

3.2 La répartition par archipel

Entre 2018 et 2021, la répartition des subventions en FCFP et par archipel se présente comme suit :

Archi	2018		2019		2020		2021	
IDV	929 536 376	41,3%	1 373 017 120	59,0%	236 748 601	27,1%	1 452 919 258	47,9%
TG	474 209 663	21,0%	487 721 117	21,0%	535 510 152	61,3%	1 013 548 697	33,4%
ISLV	463 502 930	20,6%	369 205 067	15,9%	40 778 759	4,7%	309 492 177	10,2%
MARQ	269 689 626	12,0%	60 618 113	2,6%	38 918 527	4,5%	156 191 584	5,2%
AUST	116 007 338	5,1%	36 982 703	1,6%	21 453 874	2,5%	99 701 233	3,3%
Totaux	2 252 945 932	100%	2 327 544 119	100%	873 409 913	100%	3 031 852 949	100%

En **2021** les Iles du Vent concentrent la part la plus importante des financements octroyés (47,9%).



La lecture de ces chiffres est à combiner avec la donnée complémentaire ci-après, offrant une répartition selon le nombre d'habitants par archipel.

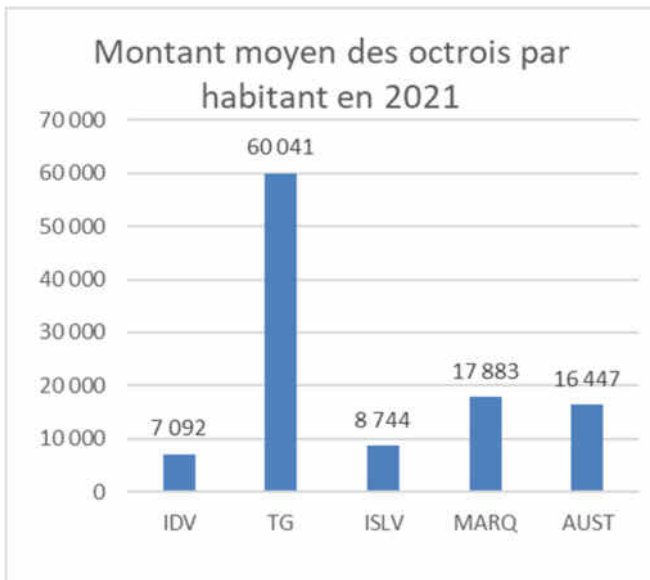
3.3 La moyenne annuelle par habitant, par commune et par archipel bénéficiaire

Le tableau ci-après illustre le **montant moyen des financements accordés par habitant, par archipel** dont les communes ont effectivement bénéficié d'un concours financier entre 2018 et 2021 (hors octrois au profit de groupements de communes pour des opérations ayant pu bénéficier à plusieurs communes comme la communauté de communes de Hava'i...).

Archi	2018			2019			2020			2021		
	nbre hab bénéfici	Subventions	Moyenne par hab	nbre hab bénéfici	Subventions	Moyenne par hab	nbre hab bénéfici	Subventions	Moyenne par hab	nbre hab bénéfici	Subventions	Moyenne par hab
IDV	132 581	929 536 376	7 011	181 611	1 345 987 120	7 411	182 881	236 748 601	1 295	197 090	1 397 706 783	7 092
TG	15 077	474 209 663	31 453	13 393	487 721 117	36 416	12 479	535 510 152	42 913	16 881	1 013 548 697	60 041
ISLV	24 844	350 384 879	14 103	34 107	364 013 867	10 673	24 311	40 778 759	1 677	35 393	309 492 177	8 744
MARQ	8 019	269 689 626	33 631	5 776	60 618 113	10 495	5 194	38 918 527	7 493	8 734	156 191 584	17 883
AUST	6 458	116 007 338	17 963	3 338	36 982 703	11 079	507	21 453 874	42 315	6 062	99 701 233	16 447
Totaux	186 979	2 139 827 881	11 444	238 225	2 295 322 919	9 635	225 372	873 409 913	3 875	264 160	2 976 640 474	11 268

Les financements octroyés en 2021 ont bénéficié à un peu plus de 264 000 habitants, soit 95% de la population totale de la Polynésie française. ⁴

⁴ Population municipale recensée en 2017 (hors doubles comptes)



L'archipel des Tuamotu-Gambier ne représentant que **6.1% du total de la population bénéficiaire**, il obtient naturellement le ratio le plus élevé, soit **60.041 FCFP** par habitant.

Les communes marquisiennes ou des australes concentrent également un ratio par habitant plus élevé que les autres archipels.

4 Les décisions portant refus d'octroi du concours financier



En application de la loi du pays n°2010-14 du 8 novembre 2010 modifiée, les refus d'octroi font l'objet d'une décision du conseil des ministres. Ces arrêtés sont préalablement soumis à l'examen de la commission compétente de l'assemblée de la Polynésie française.

Trente-cinq (35) arrêtés de refus d'octroi ont été formalisés en 2021 motivés en grande partie par une insuffisance de crédits, et pour trois (3) opérations, en application des critères prévus par les textes régissant les interventions financières de la DDC.

Ces refus sont détaillés en annexe 2.



PARTIE III

**NOS INTERVENTIONS DANS LE CADRE
DES DISPOSITIFS PARTENARIAUX**

2021 a été marquée par la mise en place de **deux importants dispositifs partenariaux nouveaux** entre l'Etat, la Polynésie française et les communes :



I- le Contrat de développement et de transformation pour la Polynésie française (2021-2023) relatif au financement des projets d'investissements communaux (CDT) ;

II- la convention relative à des bâtiments publics pouvant servir d'abris de survie dans l'archipel des Tuamotu (Polynésie française) en cas de survenance d'un évènement météorologique majeur (2021- 2025).

Ces deux conventions d'un montant total de **12 milliards de francs CFP**, financés à part égale par le Pays et l'Etat et par les communes (part déterminée selon leur nombre d'habitants) sur une période de 3 années pour la première et de 5 années pour la seconde, sont destinées à aider les communes polynésiennes dans leurs investissements en faveur d'une part, de l'adduction en eau potable, de la gestion des déchets, de l'assainissement des eaux usées pour **6 milliards de francs CFP**, et d'autre part de la construction d'abris de survie pour **6 autres milliards francs CFP**.

III- Dans le même temps, les dispositifs partenariaux en cours ont vu leur exécution se poursuivre.

* * * * *

I- Le contrat de développement et de transformation pour la Polynésie française (2021-2023) relatif au financement de projets d'investissements communaux (CDT)



Signature du contrat à Paris par le Président du Pays et le Premier Ministre – mars 2021

Faisant suite au contrat de projets 2015-2020 (CDP), le CDT permet le financement d'opérations communales d'investissement dans les secteurs éligibles de :

- L'alimentation en eau potable ;
- L'assainissement des eaux usées ;
- La gestion des déchets.

A- Rétrospective sur le CDP II 2015 -2020

Adopté en mars 2015, le contrat de projets Etat-Polynésie française relatif au financement de projets d'investissement communaux (2015-2020) a constitué le premier du genre en Outre-mer dédié exclusivement au monde communal.



Innovation unique de contractualisation tripartite, marquant une démarche collective, unie et solidaire, ce dispositif financier de développement, exclusivement dédié aux communes, a pu traduire la manière dont le Pays, soutenu par l'Etat, a souhaité renforcer sa politique de soutien des investissements communaux.

Dans cette perspective, un quart (1/4) de l'enveloppe totale, jusqu'alors dédiée dans son intégralité aux projets relevant de la compétence du Pays, a été, sur la volonté du Président du Pays, Edouard FRITCH, affectée aux seuls investissements communaux, soit une enveloppe contractuelle de douze (12) milliards de francs CFP d'investissements communaux. Il s'agissait de leur apporter un soutien renforcé dans la mise en œuvre de leurs compétences obligatoires en matière environnementale (*production et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, collecte et traitement des déchets*) fixées par le code général des collectivités territoriales.

B- Le bilan d'exécution du CDP II 2015 -2020

Ce dispositif financier a généré une importante dynamique de programmation de projets d'investissement soit quarante-sept (47) opérations représentant un investissement total réalisé de plus de huit milliards deux cents millions de FCFP à l'issue du contrat au 31 décembre 2020 soit une exécution à hauteur de près de 70 % de l'objectif contractualisé.⁵

Par ailleurs, l'évaluation à mi-parcours du dispositif effectuée en 2018 et intégralement prise en charge par la Polynésie française a notamment confirmé sa pertinence et sa cohérence avec les autres outils de financement public. Elle a enfin souligné la dynamique vertueuse qui en a résulté sur les divers volets d'intervention.

Plus particulièrement, le rapport souligne la gouvernance partagée du dispositif entre les bailleurs de fonds que sont l'Etat et le Pays et les élus communaux ; cette gouvernance a gagné en qualité de dialogue et de concertation entre 2015 et 2020.

L'année 2021 comprend les derniers octrois de financements par le conseil des ministres, issus de l'ultime programmation du comité de pilotage du contrat de projets. La situation sanitaire a conduit à annuler la séance prévue en octobre 2020 et à une consultation écrite des membres sur la proposition de programmation. Celle-ci fut validée par décision conjointe du 17 novembre 2020.

⁵ Le delta de réalisation se justifie par un engagement annuel des crédits de l'Etat inférieur au montant contractualisé. Le principe de parité imposant que la Polynésie française engage une enveloppe du même montant que l'Etat, les engagements cumulés des deux partenaires se sont trouvés, par effet, limités d'autant.

Arrivé à son terme le 31 décembre 2020, le bilan d'exécution général du CDP II est ci-contre :



Au **31 décembre 2021**, **96 %** des opérations programmées par le comité de pilotage depuis 2015 et ayant donné lieu à des octrois de financement par le conseil des ministres, ont démarré.

26 opérations sont soldées.

Ainsi, la dynamique et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du contrat s'est poursuivie en 2021 même si celui-ci a pris fin le 31 décembre 2020.

C- Le contrat de développement et de transformation : des principes reconduits à l'identique de ceux du contrat de projets 2015 – 2020 avec quelques innovations



Conformément aux accords passés avec les autorités nationales, le contrat de projets 2015-2020, a laissé la place à un contrat de développement et de transformation 2021-2023.

Les orientations générales suivantes ont été retenues et préalablement présentées aux élus communaux par le Haut-commissaire de la République en Polynésie française et par le Président de la Polynésie française :

- conservation du principe de deux contrats distincts, l'un au bénéfice des communes, l'autre au bénéfice des projets entrant dans le champs des compétences du Pays (non traité au présent rapport puisque piloté, pour le Pays, par la Direction du budget et des finances) ;
- conservation de la règle du 3/4 Pays et 1/4 communes conduisant à un volume minimum de projets de 6 milliards de F.CFP toutes taxes comprises pour la période 2021 – 2023, financés par l'Etat et la Polynésie Française à parité, soit 2 643 318 228 FCFP chacun ou de 881 millions de FCFP chacun par année ; le reliquat est à la charge des communes sur fonds propres.

Sur un autre plan, ce nouveau contrat offre l'opportunité de capitaliser sur les conclusions de l'évaluation à mi-parcours du contrat de projet des communes de 2015-2020, notamment sur les points suivants :



- une actualisation de l'état des lieux et des objectifs, par secteur éligible, plus réalistes et cohérents que le précédent contrat ;
- l'ajout dans le volet « gestion des déchets », d'une nouvelle catégorie de projets auparavant inéligibles : la réhabilitation des décharges dès l'instant où le foncier est régulièrement occupé (bail ou titre de propriété de la commune...) ;
- une meilleure structuration de la méthodologie d'évaluation du dispositif au moyen d'indicateurs révisés et, par effet, plus réalistes et pertinents.

En parallèle, toutes les autres règles et grands principes du précédent contrat (*bénéficiaires, secteurs, taux, gouvernance, process de recevabilité, instruction, programmation etc...*) sont maintenus.

D- La programmation 2021 – réunion du COPIL

Après un comité d'instruction et de suivi préalable réuni le 19 octobre 2021, le comité de pilotage s'est réuni le 28 octobre suivant afin de programmer les opérations au titre de l'appel à projets 2021.

Bénéficiaire	Opération	Axe	Taux de subvention	XPF					
				Coût TTC	Montant de subvention	Part État	Part Pays	Part (inter)communale	Autre financement
UA POU	Travaux urgents d'adduction des vallées de Hakahetau et Haakuti	AEP	90%	206 841 980	186 157 782	93 078 891	93 078 891	20 684 198	
SPC-PF	Maitrise d'œuvre externalisée - Travaux urgents d'adduction des vallées de Hakahetau et Haakuti (UA POU)	AEP	90%	23 932 474	21 539 227	10 769 614	10 769 613	2 393 247	
PUNAAUIA	Travaux de rénovation du réseau d'eau potable du secteur OUTUMAORO	AEP	60%	668 324 843	400 994 906	200 497 453	200 497 453	267 329 937	
TAIARAPU OUEST	Pose de compteur d'eau et rénovation simultanée de 4 tronçons du réseau de distribution d'eau potable de la commune de TAIARAPU OUEST	AEP	85%	523 566 244	445 031 308	222 515 654	222 515 654	78 534 936	
TUMARAA	Renouvellement du réseau hydraulique dans la commune associée de FETUNA	AEP	90%	82 277 108	74 049 398	37 024 699	37 024 699	8 227 710	
SPC-PF	Maitrise d'œuvre externalisée - Renouvellement du réseau hydraulique dans la commune associée de FETUNA (TUMARAA)	AEP	90%	6 582 169	5 923 952	2 961 976	2 961 976	658 217	
RAIVAVAE	AEP de Raivavae - Rénovation du réseau de distribution - Tranche 4	AEP	94%	309 705 061	291 122 758	145 561 379	145 561 379	18 582 303	54 653 834
SPC-PF	Maitrise d'œuvre externalisée - AEP de Raivavae - Rénovation du réseau de distribution - Tranche 4 (RAIVAVAE)	AEP	95%	36 435 890	34 614 096	17 307 048	17 307 048	1 821 794	
PAEA	Mise en œuvre du SDAEP - Phase 2 - Tranche 1 - Renouvellement des réseaux et pose de compteurs sur le secteur des PK 20 à 21	AEP	85%	255 054 571	216 796 386	108 398 193	108 398 193	38 258 185	
SPC-PF	Maitrise d'œuvre externalisée - Travaux AEP Urgents - suppression réseau amiante ciment - Secteur MATAIEA (TEVA I UTA)	AEP	85%	49 629 800	42 185 330	21 092 665	21 092 665	7 444 470	
				2 162 350 140	1 718 415 143	859 207 572	859 207 571	443 934 997	54 653 834

Les membres du comité de pilotage ont validé 10 opérations communales représentant un investissement total de 2 162 350 140 FCFP.

Les projets concernent tous le secteur de l'eau potable.

La programmation 2021 représente un taux d'engagement de 28,6% de l'enveloppe du contrat.

En définitive, 2020 et 2021 sont marquées par une période transitoire résultant, d'une part, de la fin, depuis le 31 décembre 2020, de la fin du contrat de projets Etat – Polynésie française relatif au financement de projets d'investissements communaux (2015 - 2020) et du lancement en 2021 du nouveau contrat de développement et de transformation dédié aux communes.

II-La convention relative à des bâtiments publics pouvant servir d’abris de survie dans l’archipel des îles Tuamotu (Polynésie française) en cas de survenance d’un événement météorologique majeur

Le Contexte



La Polynésie française s’étend sur une surface maritime de plus de 5 millions de km², aussi vaste que l’Europe. Elle regroupe quelques 76 îles habitées en permanence, les autres ne l’étant que ponctuellement, pour les besoins de la pêche et de la récolte du coprah. Elle comporte 5 archipels, dont celui des îles Tuamotu. Celui-ci réunit 43

atolls habités regroupés entre 17 communes, elles-mêmes divisées en 38 communes-associées.

Par ailleurs, les prévisions d’évolution du climat ces prochaines années accréditent une montée du niveau moyen de l’océan, une multiplication croissante des risques naturels et un renforcement de leur intensité. Ce sont autant de données qui impliquent de s’y préparer et d’adopter des mesures préventives de sauvegarde de la vie humaine, au nombre desquelles figure la construction d’abris de survie.



Signature de la convention le 10 mai 2021 en présence du ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu.

Si le risque cyclonique concerne l’ensemble de la Polynésie française, la géographie des îles Tuamotu rend cet archipel particulièrement vulnérable à ce type de phénomène météorologique : la faible altimétrie des atolls, leur isolement et leur extrême dispersion sur une zone maritime très vaste font que leurs habitants ne disposent d’aucun abri naturel où se réfugier en cas de houle cyclonique, alors que l’organisation d’un plan d’évacuation efficace semble peu envisageable, sauf à risquer une dissémination excessive et coûteuse des moyens de secours.

Dans la poursuite du programme de construction d’abris de survie entamé en 1984, cette convention vise la construction de bâtiments publics pouvant être utilisés au quotidien pour satisfaire les besoins des communes (écoles primaires, mairies, centre d’incendie et de secours ...), en articulation éventuelle avec la satisfaction des besoins relevant des compétences de la Polynésie française (infirmières ...).

A- Les grands principes de la convention

L'objectif de la convention est d'offrir une protection à la population de chaque atoll défini sur la base du recensement général de la population de 2017.

Elle a donc pour objet de fixer :

- les modalités du partenariat établi entre l'Etat et le Pays, en association avec les communes concernées, pour construire, reconstruire, rénover ou étendre des bâtiments publics pouvant servir d'abris de survie répondant aux normes para-cycloniques, telles que celles-ci sont précisées dans un cahier des charges techniques élaboré par l'Etat ;
- l'ensemble des opérations couvertes sur la durée de la convention ;
- le cadre général des conditions de financement et de programmation.



La convention des abris de survie (2021-2025) porte sur une enveloppe financière globale de 6,038 milliards XPF. L'Etat et le Pays apportent chacun un financement à hauteur de 3,019 milliards XPF, ainsi répartis sur la période 2021 à 2025 :

	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Etat	537 MXPf	597 MXPf	632 MXPf	626 MXPf	627 MXPf	3 019 MXPf
Pays	537 MXPf	597 MXPf	632 MXPf	626 MXPf	627 MXPf	3 019 MXPf

Sur un autre plan, ce dispositif capitalise sur notre expérience du passé et imprime une nouvelle philosophie : garantir l'entretien régulier des bâtiments en construisant des bâtiments publics (principalement communaux) avec un usage quotidien pour les communes (écoles, mairies, centres incendie-secours ...). L'implication des communes est dorénavant d'autant plus substantielle.



A ce titre, celles-ci bénéficient d'un accompagnement soutenu de la direction de l'ingénierie publique (DIP) de l'Etat sous la forme de prestations en ingénierie de projet pour les opérations dont elles seront les maîtres d'ouvrage.

Visite du Président de la République du chantier de construction de l'école-abri de la commune de Manihi – Tuamotu – juillet 2021.

B- La programmation 2021 – la procédure dérogatoire

La procédure dérogatoire permet d'optimiser les moyens et les délais d'exécution, en exonérant de passage en COTECH et en COPIL les dossiers éligibles à cette procédure. Une instruction de ces dossiers est menée conjointement par les services de l'Etat et du Pays.

En **2021**, 6 opérations ont été traitées en procédure dérogatoire pour des opérations d'études d'un montant total de 59.652.705 FCFP.

Un état actualisé de ces opérations programmées a été exposé aux membres du COPIL réuni le 14 décembre 2021.

C- La programmation 2021 – la consultation écrite

L'opération de reconstruction de l'école primaire de la commune associée de Vahitahi (Manihi) a fait l'objet d'une consultation écrite.

L'opération, d'un montant de 443 559 039 FCFP a été programmée et a bénéficié des financements de l'Etat et du Pays à hauteur de 210 690 544 FCFP chacun.

D- La programmation 2021 – la réunion du COPIL de programmation

Après un COPIL d'installation réuni le 5 mai 2021 et un tout premier comité technique le 3 décembre 2021, le comité de pilotage s'est réuni le 14 décembre 2021 afin de valider la programmation de 6 nouveaux projets.

COMMUNE	OPERATION	TOTAL TTC F CFP	PLAN DE FINANCEMENT TTC EN FCFP		
			COMMUNE	PAYS	ETAT
FAKARAVA (KAUEHI)	Etude préalable pour la construction d'une mairie - salle polyvalente dans l'abri de survie à KAUEHI	7 946 000	397 300	3 774 350	3 774 350
HIKUERU	Etudes préalables pour la reconstruction de l'école primaire de HIKUERU	7 772 000	388 600	3 691 700	3 691 700
RANGIROA (OHOTU)	Construction d'un centre d'incendie et de secours à Rangiroa aux normes para-cycloniques	361 749 745	18 087 487	171 831 129	171 831 129
NUKUTAVAKE	Construction d'une école primaire aux normes para cycloniques sur la commune associée de Vahitahi	167 274 480	8 363 724	79 455 378	79 455 378
FAKARAVA	Construction d'un centre d'incendie et de secours aux normes para-cycloniques à FAKARAVA	319 796 014	15 989 801	151 903 106	151 903 107
RANGIROA (TIPUTA)	Etudes - Reconstruction de l'infirmierie de TIPUTA aux normes abris de survie	10 000 000	-	5 000 000	5 000 000
TOTAL PROGRAMMATION		874 538 239	43 226 912	415 655 663	415 655 664



Les membres du comité de pilotage ont validé six opérations (études et construction) représentant un investissement total de 874 538 239 FCFP.

D- Bilan des octrois de financement par le Pays

Au titre de la procédure dérogatoire et de la consultation écrite, 4 octrois de financement ont été présentés au conseil des ministres en 2021 pour un montant total de 225 231 341 FCFP.

En raison de leur programmation tardive par le COPIL, les autres octrois seront présentés en conseil des ministres en 2022.

E- L'exécution financière de la convention

Sur les 1,074 milliard XPF d'apports financiers prévus en 2021 par l'Etat et le Pays, il est totalisé un montant de 1 309 362 483 FCFP de subventions programmées et programmables, soit un potentiel de consommation de l'enveloppe annuelle de **122%**.



Afin de permettre la programmation entière des opérations, chacun de la Polynésie française et de l'Etat ont procédé à une augmentation de leurs crédits mobilisés à hauteur de 112,6 millions de FCFP chacun.

III- LES DISPOSITIFS PARTENARIAUX EN COURS

1. Le contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD)

1.1 Rappel contextuel

La signature le 22 février 2016 du contrat de redynamisation des sites de défense de la Polynésie française a marqué le lancement officiel du dispositif au profit de six communes de Tahiti. Après une phase de diagnostic, d'étude économique et l'établissement d'une stratégie de reconversion et de redynamisation pour chaque commune, les projets à mener sur chacun des sites à céder ont été consignés dans une annexe au contrat avec une estimation financière assortie d'un plan de financement par des fonds de l'Etat (FEI FRED DETR ...) et du Pays ou des communes (fonds propres).

Dès 2016, le Pays a procédé à l'inscription budgétaire d'une autorisation de programme de 500 millions de francs CFP, à déployer sur la durée du contrat, matérialisant sa politique volontariste de soutien des investissements communaux.

Emprises foncières concernées :

Communes	Emprises foncières	Superficie
ARUE	Emprise LCL BROCHE dite "corne Nord"	12 341 m ² + 3 047 m ² 15 759 m ²
FAAA	Une parcelle attenante à la résidence Bopp Dupont	7 000 m ²
MAHINA	Zone du GSMA	50 000 m ²
PAPEETE	Base navale et zone de réparation navale de Fare Ute	8 000 m ² 12 500 m ²
PIRAE	Fraction d'emprise dite TAAONE II (zone EMIA)	14 500 m ²
PIRAE	Cité GRAND	30 428 m ²
TAIARAPU EST	Fort de Taravao	28 829 m ²
TAIARAPU EST	Résidence Mariani	28 606 m ²
TAIARAPU EST	La station ionosphérique	10 000 m ²
TAIARAPU EST	Centre d'instruction nautique de Tautira	2151 m ²

Les 10 parcelles ont fait l'objet d'un acte de transfert de propriété notarié.

1.2 Bilan financier au 31 décembre 2021

Pour rappel, l'Etat et le Pays contribuent au financement des projets communaux définis en annexe du contrat-cadre, dans la limite de 80 % des coûts hors taxes.

Les engagements financiers contractualisés se répartissent ainsi qu'il suit :

- ✓ Etat : près de 734.5 millions FCFP (FRED+FEI+DETR)
- ✓ Pays : 500 millions FCFP
- ✓ Participation des communes à hauteur de 20 % du coût de leur projet HT et prise en charge de la TVA.

Au 31 décembre **2021**, la participation du Pays est engagée (y compris les opérations programmées par le COPIL 2021 – en cours d'engagement) à hauteur de **360 068 852 FCFP**, soit un niveau de mobilisation élevé de **72 %**.

Bilan d'exécution générale au 31 décembre **2021** :

- **24** opérations sont engagées (y compris les opérations programmées par le COPIL de 2021)
- **11** ont démarré
- **6** sont soldées.



⇒ Montant total programmé : **1 537 894 020 FCFP** dont **905 millions de FCFP** soutenus par l'Etat et le Pays.

⇒ Montant total des participations de l'Etat et du Pays prévues au contrat :

1.234 milliard de FCFP

⇒ Niveau d'engagement global du contrat de **73 %**

Par ailleurs, la prorogation exceptionnelle du contrat, obtenue des instances centrales en 2020, de deux (2) années supplémentaires, soit jusqu'en février 2022, a eu pour effet une redynamisation des opérations à engager autant qu'une re-mobilisation très positive de la part des communes.



1.3 FAIT MARQUANT DE 2021 : le DISCOURS PRONONCE PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE SUR LA PRISE EN CHARGE EXCEPTIONNELLE PAR L'ETAT DES COÛTS DE DEPOLLUTION ET DE DECONSTRUCTION LORS DE SA VISITE OFFICIELLE AU MOIS DE JUILLET 2021

A l'approche de l'échéance du contrat le 21 février 2022 une grande part des communes ont engagé la totalité des crédits dédiés à leurs opérations de dépollution et de déconstruction.

Cependant ces crédits ne couvrent que partiellement leurs besoins en la matière.

Les communes sont confrontées à des coûts de dépollution et de déconstruction beaucoup plus élevés qu'estimés initialement. Par ailleurs, d'autres facteurs à l'origine de cette problématique ont été identifiés.

Les crédits alloués actuellement par le CRSD ne suffisent donc pas à couvrir la totalité des coûts de dépollution. Par effet, les communes de Pirae, de Papeete, de Mahina et de Arue ont dû phaser leurs opérations en plusieurs tranches considérant la limite de l'enveloppe du contrat. Ainsi, seules les premières tranches de travaux ont pu être engagées.



Lors de sa visite en Polynésie française, le 27 juillet 2021, le chef de l'Etat a annoncé : *« Je souhaite aussi, au-delà de ces indemnités, que les communes soient aidées à conduire à bien les contrats de redynamisation des sites de la défense initiés en 2008. Ils seront prolongés. (...) L'État prendra à sa charge les coûts exceptionnels de dépollution, les crédits non engagés seront redéployés sur la dynamisation économique. »*

Une évaluation de ces besoins a pu être établie grâce aux estimations actualisées fournies par les communes concernées.



Comité de pilotage réuni à la Présidence – avril 2021.

Ainsi, le CRSD fera l'objet en 2022, de la signature d'un nouvel avenant. Aboutissement de plusieurs mois de discussions et de réflexions entamées depuis 2020, ce nouvel acte aura notamment pour effet :

- . de proroger de deux années supplémentaires sa durée soit jusqu'au 21 février 2024 ;

. d'introduire une dotation exceptionnelle de l'Etat pour prise en charge des opérations de dépollution restant à engager par les communes bénéficiaires des sites militaires, afin de disposer de terrains prêts à accueillir leurs projets de redynamisation économique et urbanistique.

2. Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2015-2019

Le contrat de ville a été signé le 30 juin 2015. Le Pays s'est engagé à participer à hauteur de 50 000 000 F CFP au minimum chaque année pendant la durée du contrat.

Pour rappel, la participation du Pays est exclusivement affectée aux dépenses de fonctionnement de la structure pour moitié environ, et aux subventions de fonctionnement accordées aux projets dédiés aux quartiers prioritaires pour autre moitié ; la DDC concourt déjà de manière importante en matière de financements d'opérations d'investissement. Cette affectation exclusive aux besoins en fonctionnement répond donc d'une mesure de complémentarité cohérente des interventions financières du Pays au profit des communes.

Par ailleurs, certaines opérations d'investissement sont cofinancées par le contrat de ville et par la DDC.

Les reliquats non utilisés ne sont pas restitués à la Polynésie française, car c'est une participation financière (et non une subvention affectée), ces reliquats peuvent donc être réaffectés à d'autres dépenses, si strictement liées au fonctionnement du syndicat ou encore dédiées au financement d'opérations d'interventions de fonctionnement exclusivement.

Par conséquent, la participation financière de la Polynésie française est utilisée à 100 % pour cette première dotation.



Plus particulièrement, la partie « *les engagements financiers* » du contrat a été modifiée par avenant n°2 du 13 septembre 2019, en ajoutant une participation de la Polynésie française limitée dans le temps, à hauteur de **12.960.000 de FCFP chaque année, pendant une période maximale de 36 mois courant à compter du 1er septembre 2019 sans pouvoir excéder la date d'échéance du Contrat de Ville.**

Cette participation financière est affectée au financement partiel de la rémunération annuelle des postes de chef de projet PRU des communes de Mahina, Pirae, Papeete et de Punaauia.

Le montant des versements de la première à la dernière année est calculé comme suit :

2019	2020	2021	2022
4 320 000 F CFP	12 mois soit 12.960.000 FCFP	12 mois soit 12.960.000 FCFP	8 640 000 FCFP

Outre la gestion et le versement des participations du Pays, la DDC participe aux réunions des comités de programmation des opérations financées par le CUCS tout comme le service est invité à assister (sans voix délibérative) aux réunions du conseil syndical lorsque les sujets inscrits à l'ordre du jour sont majeurs (bilans financiers et rapports d'activité, budget et DOB, autres sujets intéressant le fonctionnement de la structure).

La qualité des échanges entre la structure et la DDC mais également avec les représentants de l'Etat et les élus communaux témoigne de la volonté respective d'une démarche partenariale bien engagée.

3. Le fonds intercommunal de péréquation (FIP)

A- Le FIP : ressource essentielle pour les communes

Créé par loi du 21 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, le fonds intercommunal de péréquation (FIP) est régi par la loi organique statutaire de 2004 et notamment par son article 52. Il fait l'objet de dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2573-51).

Sa vocation est de doter les communes d'une source de financement stable et pérenne en l'absence d'une fiscalité propre suffisante.

C'est le seul instrument offrant un mécanisme de redistribution visant à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes communes. Sont réparties des dotations affectées à des opérations d'investissement et des dotations non affectées en fonctionnement (DNAF) ainsi qu'en investissement (DNAI) par application d'une méthode de calcul basées sur des critères prédéfinis.



Le FIP se constitue principalement du prélèvement au taux de 17 % (fixé selon décret Etat) de l'assiette des recettes fiscales perçues par le Pays (quote-part du Pays) mais aussi, d'une subvention de l'Etat et d'une dotation nationale dédiée aux investissements communaux (DTIC).

B- Le comité des finances locales (CFL) du 4 mars 2021

Instance de gouvernance, le comité des finances locales (CFL) réuni le 04 mars 2021 a dressé le bilan 2020, voté le budget 2021 à hauteur de **31 733 274 680 FCFP** et validé les modifications proposées sur le règlement intérieur.



La quote-part de la Polynésie française au **financement 2021 du FIP** atteint **16** milliards de FCFP.

La quote-part du Pays, constituée de ses recettes fiscales, constitue plus de **89,5 %** des recettes annuelles du budget du FIP (*hors résultat cumulé*).

La participation de l'Etat demeure constante et identique aux exercices précédents comme suit :

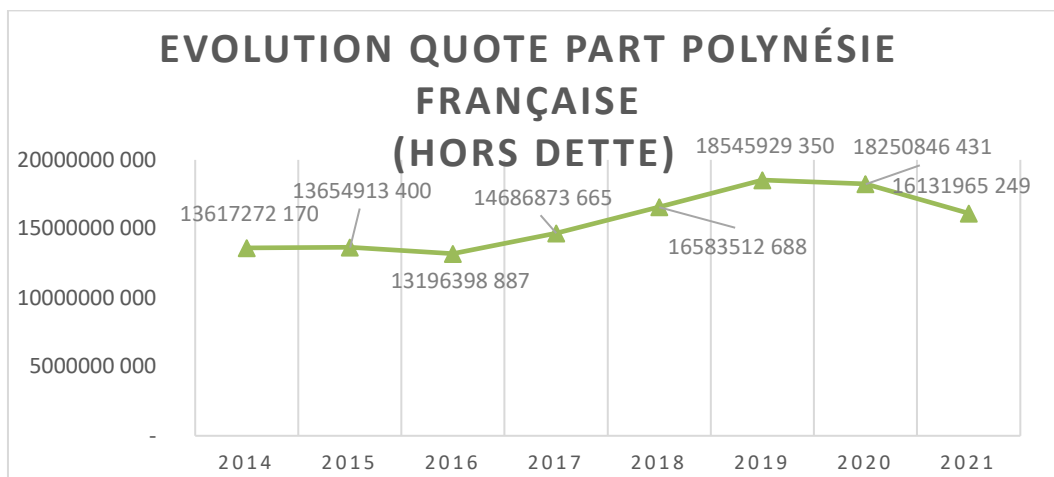
1. AU TITRE DE LA DTIC : **1.080.572.792 FCFP**
2. AU TITRE DE SUBVENTION DE L'ETAT : **804.015.246 FCFP**

Soit une participation annuelle de **1.884.588.038 FCFP**

Pour la première fois en 2021, la séance du CFL prend un nouveau format avec la mise en œuvre effective d'une triple coprésidence. En effet, désormais une réalité conforme au souhait légitime du monde communal, les communes sont représentées par un coprésident élu par elles.

Cela symbolise l'association des trois partenaires que sont l'Etat, la Polynésie française et les communes.





Après une longue tendance haussière constante depuis 2014, le léger fléchissement constaté en 2020 se confirme en 2021. Il est dû aux difficultés économiques (baisse des recettes fiscales) liées à la crise sanitaire du COVID-19 subie à partir de 2020.



PARTIE IV

NOS AUTRES MISSIONS

1. L'accompagnement des communes dans la constitution de leurs dossiers

La DDC encourage fortement les communes à un travail préalable au dépôt de leurs dossiers lors des sessions annuelles de sorte de s'assurer au mieux de leur recevabilité.

Ainsi, un **accompagnement des communes** est également offert au moyen de réunions au sein du service ou lors des déplacements in situ selon le besoin.



Rencontre avec les élus de la commune de Papara à la DDC août 2021.

Cela donne l'occasion à la DDC de rappeler aux communes les conditions de recevabilité des dossiers, les taux éligibles voire les enveloppes disponibles et de s'inscrire dans une démarche de dialogue et d'accompagnement dans la durée lorsqu'il s'agit notamment d'expliquer à un élu pourquoi son dossier a été rejeté et comment le faire évoluer. Les services techniques du Pays peuvent à ce stade être également associés.

Ce temps consacré aux projets des communes gagne en nombre de sollicitations et mobilise de plus en plus les effectifs. Il illustre cependant la **démarche d'accompagnement** concourant en définitive à une **amélioration de la qualité de dossiers d'envergure**.



Déplacement sur la commune de Mahina pour son projet de galerie drainante de la vallée de Tuauru – mai 2021.

2. Nos mesures nouvelles de l'année

Outre la mise en place et le lancement dès 2021 des deux nouveaux dispositifs financiers partenariaux précités, on peut relever également la mesure de dématérialisation sur la plateforme numérique « mes-démarches.gov.pf » (en partenariat avec les services du Haut-commissariat de la République en Polynésie Française) des dépôts de demande de financement par les communes au titre de la convention dédiée aux abris de survie.



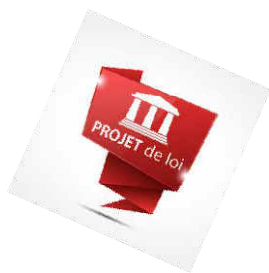
Cette mesure s'est révélée fonctionnelle et bien appropriée des communes de l'archipel des Tuamotu concernées.



En second lieu, dans le but de renforcer l'information des communes quant à l'état du suivi de leurs demandes de financements, au titre des interventions de la DDC, celles-ci sont informées, depuis 2021, par un courrier du Président de la Polynésie française, d'un état de la programmation de leurs demandes. Cette information est désormais produite sans attendre la notification des arrêtés du conseil des ministres (instance décisionnelle finale dont l'acte peut intervenir plusieurs mois après le dépôt en raison des procédures d'instruction et du processus réglementaire d'octroi).

3. Une activité juridique intensifiée depuis 2020

La Délégation pour le développement des communes (DDC) est régulièrement associée à des travaux législatifs et groupes de travail interministériels, sur la production légistique de textes relatifs aux compétences communales ou aux dispositifs et cadres réglementaires issus de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée.



En 2021, le service a participé aux travaux d'un groupe de travail chargé de la coproduction de projets de textes relatifs à la **mise en œuvre des articles 55, 48 et 43-II de la loi organique statutaire de 2004**. Ces projets organisent les conditions du concours ou de collaboration des communes aux compétences du Pays et vice-versa.

Ces travaux ont été réalisés en lien entre le cabinet du Président et celui du ministère en charge de l'agriculture et de l'économie sur d'autres projets de textes, inhérents au partage de compétences avec les communes dans le cadre de sa politique publique sectorielle.

VOLUMETRIE : Ces travaux d'envergure ont donné lieu à plus d'une dizaine de matinées de réunions du groupe de travail, sur une période s'étalant entre juillet et novembre 2021, soit un total d'au moins **trente (30) heures / agent**.



On observe également une évolution exponentielle de l'activité juridique du service en matière de **production d'avis sur les projets de texte nationaux** touchant au code général des collectivités territoriales (ordonnances, décrets, lois nationales...). Ces avis réclament des analyses fastidieuses et chronophages pour émettre des avis fiables et éclairants, nonobstant des délais fixés par le statut trop contraints.

Le service y oeuvre en lien étroit avec les cadres du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF) et les différents services du Pays concernés.

VOLUMETRIE : la DDC a produit **15 projets d'avis** soumis au Président de la Polynésie française sur des projets de textes nationaux touchant le monde communal.

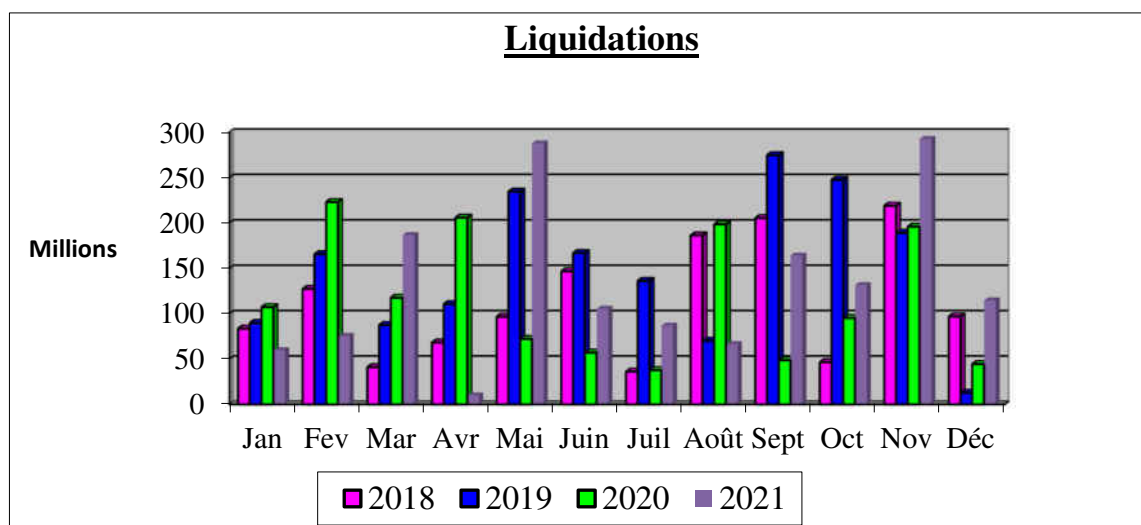


PARTIE V

LA GESTION DE NOS CREDITS

1. La gestion des crédits d'investissement

Le graphique ci-dessous retrace le rythme des liquidations mensuelles et annuelles.



Mois	Liquidations 2018	%	Liquidation 2019	%	Liquidation 2020	%	Liquidation 2021	%
Janvier	83 466 948	6%	89 661 343	5%	106 979 573	8%	59 593 847	4%
Février	127 122 441	9%	165 435 922	9%	222 913 586	16%	75 324 763	5%
Mars	41 004 984	3%	87 337 651	5%	117 499 145	8%	186 505 162	12%
Avril	68 133 665	5%	110 424 630	6%	205 645 476	15%	9 729 037	1%
Mai	96 531 051	7%	234 297 308	13%	72 019 249	5%	287 487 295	18%
Juin	146 590 674	11%	166 712 833	9%	56 984 948	4%	105 241 690	7%
Juillet	36 020 782	3%	136 021 512	8%	37 722 264	3%	86 668 878	5%
Août	186 100 010	14%	69 996 199	4%	198 266 739	14%	66 311 600	4%
Septembre	205 149 288	15%	274 489 777	15%	48 605 180	3%	163 861 037	10%
Octobre	46 484 020	3%	247 369 426	14%	95 066 584	7%	131 361 393	8%
Novembre	218 791 992	17%	188 989 577	11%	195 695 962	14%	292 244 887	19%
Décembre	96 776 793	7%	12 726 758	1%	44 426 046	3%	114 482 911	10%
TOTAL	1 352 172 648	100%	1 783 462 936	100%	1 401 824 752	100%	1 578 812 500	100%

Les liquidations en 2021 s'élèvent à un total au 31 décembre, de **1 578 812 500 F CFP** soit une hausse **de 2%** par rapport à **2020** et un taux de consommation de nos crédits de paiement (CP) en **2021** de **71,15%**.



Ce résultat illustre l'activité constante du service en termes de gestion de crédits et de cadencement des versements malgré la situation épidémique du covid-19 et économique impactée à notre Pays.

* * * * *

En ce qui concerne l'émission de titres de recettes le détail figure ci-après :

Exercices	Nbre titres de recette	Nbre de communes	Montant total	Montants Recouvrés	Montant restant à percevoir
2014	6	6	32 028 895 F	23 441 573 F	8 587 322 F
2015	0	0	0 F	0 F	0 F
2016	3	3	6 329 578 F	6 329 578 F	0 F
2017	4	3	44 514 577 F	44 514 577 F	0 F
2018	8	6	47 557 680 F	15 151 654 F	32 406 026 F
2019	13	8	39 646 409 F	15 140 968 F	24 505 441 F
2020	1	1	3 575 000 F	20 044 872 F	6 741 614 F
2021	2	2	36 929 764 F	31 738 279 F	4 705 241 F



Il est à noter que les titres de recettes correspondent au trop-perçu pouvant se révéler au moment du versement de solde ou lorsque les dépenses réalisées sur une opération ont été inférieures aux versements d'avances et d'acomptes qui sont intervenus.

Dans ce tableau, on observe pour cette année 2021, deux (2) titres de recettes correspondant d'une part, à un trop-perçu et d'autre part à un solde amoindri qui se révèle au moment du versement de solde.

Dans la colonne des montants recouvrés, 78% des titres de recettes ont fait l'objet de paiement sur l'année.

En ce qui concerne les désengagements, le détail suit :

Exercices	Montant total des désengagements				Nombre d'opérations soldées
	Caducité	Annulé	Soldé	Total année	
2014	13 313 920	25 000 000	99 435 604	137 749 524	40
2015	110 305 000	39 000 000	50 827 206	200 132 206	32
2016	3 316 000	0	106 433 360	109 749 360	77
2017	3 616 000	0	86 573 588	90 189 588	84
2018	37 068 500	31 236 280	147 788 270	216 093 050	104
2019	4 126 200	6 614 871	242 165 340	252 906 411	86
2020	155 757 401	58 097 862	222 575 442	436 430 705	103
2021	38 639 776	15 174 106	131 656 668	185 470 550	76
Montant global	378 382 823	189 282 141	1 154 300 841	1 721 965 805	666



Les désengagements résultent soit de certaines annulations d'opérations sollicitées par les communes soit de reliquats non utilisés après clôture de l'opération.

2. Le budget de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021
Crédits ouverts	14 455 500	9 163 137	8 938 720	7 904 720
Crédits délégués	14 455 500	9 073 137	8 938 720	7 904 720
Crédits consommés	12 374 108	8 358 784	7 367 415	6 262 383

Le budget de fonctionnement de 2021 est consommé à hauteur de 79.22% des crédits délégués ce qui conduit à un taux de liquidation de 93% (soit 5 865 258 F CFP).

Budget relatif à la subvention de fonctionnement du syndicat mixte en charge du Contrat de ville de l'agglomération de PAPEETE 2015-2020 prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 par avenant n°2

	2017	2018	2019	2020	2021
Crédits ouverts	50 000 000	50 000 000	57 000 000	62 960 000	62 960 000
Crédits délégués	50 000 000	50 000 000	57 000 000	62 960 000	62 960 000
Crédits consommés	50 000 000	50 000 000	54 320 000	62 960 000	62 960 000

La consommation des crédits pour la participation financière au Contrat de Ville est en hausse depuis 2020 ; cela s'explique par l'exécution de l'avenant n°2 au présent contrat de ville qui a fait l'objet d'une prolongation jusqu'en 2022 et introduit un soutien financier complémentaire du Pays de 12 960 000 F CFP pendant 36 mois pour le financement des postes « Chef de projets PRU » . Ce complément s'inscrit en plus des 50 millions de F CFP et ce jusqu'au 31 décembre 2022.



PARTIE VI

LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

1. L'équipe de la DDC

Au 31 décembre 2021, la délégation compte dix (10) postes budgétaires, occupés par neuf (9) agents titulaires comme suit :



La répartition est la suivante :

- 1 chef de service (cadre A) ;
- 1 adjoint et responsable de la cellule instruction (cadre A) ;
- 1 chargé de mission (cadre A) ;
- 4 instructeurs (cadre B) ;
- 1 comptable (cadre B) ;
- 1 secrétaire (catégorie C).

Le poste de « chargé de mission – affaires juridiques » a été mis à pourvoir par voie de concours. Dans l'intervalle, il a fait l'objet d'un recrutement (cadre A) sous contrat à durée déterminée d'une durée de six (6) mois à compter du 18 octobre 2021.

Le détail de l'organisation du service est présenté dans l'organigramme joint en annexe n°3.

2. Les locaux

Le service demeure situé au sein des locaux de la Présidence et se voit affecté de l'ensemble des bureaux du second étage.

3. Les véhicules

Le service dispose :

- D'un véhicule de service (Getz – Hyndai) mis en circulation depuis le 17 février 2009
- D'un scooter dédié aux missions de coursier (peugeot) mis en circulation depuis le 1^{er} décembre 2013

DÉLÉGATION
ÉVELOPPEMENT
COMMUNES

Les Annexes _



Annexe n°1 - Liste des concours financiers attribués en 2021 par le Conseil des ministres

Commune	Sous-secteur	Financement	Opération	Coût total	Taux	Concours financiers	Date arrêté
Rurutu	AEP	DDC	Acquisition d'une camionnette BOM de 5m3	20 174 664	60,0%	12 104 798	30/08/21
Tubuai	Sanitaire & social	DDC	Rénovation du plateau sportif et de la clôture	8 555 262	50,0%	4 277 631	18/03/21
Tubuai	Sanitaire & social	DDC	Rénovation du préau de la mairie annexe de Taahuaia	10 512 286	60,0%	6 307 372	18/03/21
Tubuai	Sanitaire & social	DDC	Rénovation du terrain de tennis et de la clôture	14 923 112	50,0%	7 461 556	18/03/21
Tubuai	Sanitaire & social	DDC	Rénovation de la salle Natieva	25 450 094	60,0%	15 270 056	09/04/21
Rurutu	Incendie & secours	DDC	Acquisition d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV)	25 125 000	30,0%	7 537 500	04/08/21
Rapa	Transport scolaire terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	DDC	Acquisition d'un bus scolaire	21 160 000	60,0%	12 696 000	09/04/21
Rurutu	Transport en commun terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	DDC	Acquisition d'un bus de 32 places	15 052 740	40,0%	6 021 096	18/03/21
Tubuai	Autres moyens de transport terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	DDC	Acquisition d'un véhicule de service pour le service de maintenance des bâtiments	4 200 000	40,0%	1 680 000	18/03/21
Rurutu	Autres moyens de transport terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	DDC	Acquisition d'un véhicule de service pour le service technique	4 850 000	40,0%	1 940 000	18/03/21
Rurutu	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'une pelleuse hydraulique sur chenilles équipée d'un brise roche	28 707 668	50,0%	14 353 834	30/08/21
Rimatara	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un camion grue avec benne basculante	25 128 475	40,0%	10 051 390	09/04/21
Papara	AEP	DDC	Etudes concernant le projet de galerie drainante de Temarua	10 735 000	80,0%	8 588 000	18/03/21
Hitiaa o te ra	AEP	DDC	Etudes Avant-projet du programme des travaux hydrauliques d'Adduction d'Eau Potable (AEP) ONOHEA	4 294 000	80,0%	3 435 200	17/08/21
Hitiaa o te ra	AEP	DDC	Etudes Avant-projet du programme des travaux hydrauliques d'Adduction d'Eau Potable (AEP) MAHAPE	4 633 000	80,0%	3 706 400	17/08/21
Paea	AEP	CDP 2	Travaux à court terme relatifs à la tranche 2 de la phase 1 du SDAEP actualisé	259 712 348	42,5%	110 377 748	28/01/21
Hitiaa o te ra	AEP	CDP 2	Rénovation du réseau de distribution d'eau potable de HITIAA du PK 37,6 au PK 39,9	280 624 353	42,5%	119 265 350	28/01/21
Mahina	AEP	CDP 2	Sécurisation de la distribution d'eau et optimisation de la tarification du service de l'eau de Mahina, avec la pose de compteurs d'eau dans le secteurs de la Tuauru et Mahinarama	257 577 873	42,5%	109 470 596	28/01/21
Papeete	AEU	CDP 2	Assainissement collectif des eaux usées de Papeete - Extension des réseaux EU FED vers les secteurs Paofai et Fare Ute	396 000 000	42,5%	168 300 000	28/01/21
Fenua Ma	Ordures ménagères & déchets végétaux	CDP 2	Projet de déchetterie à PUNAAUIA dans la vallée de la PUNARUU	198 000 000	27,9%	55 212 475	28/01/21
Mahina	Ordures ménagères & déchets végétaux	DDC	Acquisition d'une tractopelle	13 468 600	70,0%	9 428 020	15/03/21
Moorea-Maiao	Ordures ménagères & déchets végétaux	DDC	Acquisition d'un camion BOM de 16m3	35 000 000	60,0%	21 000 000	09/04/21
Teva i uta	Ordures ménagères & déchets végétaux	DDC	Acquisition d'un camion compacteur de type BOM 14m3	32 462 300	50,0%	16 231 150	30/08/21
Teva i uta	Ordures ménagères & déchets végétaux	DDC	Acquisition d'un camion Bi-benne de 13m3	28 272 678	60,0%	16 963 607	30/08/21
Mahina	Eclairage public	DDC	Réalisation des travaux de rénovation des réseaux d'éclairage public (phase 1)	42 600 040	40,0%	17 040 016	03/09/21
Faa'a	Cimetières	DDC	Aménagement de caveaux et enfus - Tranche 2 - Phase 2	109 553 753	50,0%	54 776 876	09/04/21
Pirae	Cimetières	DDC	Extension du cimetière communal de Pirae - Phase 2 - Tranche 1	235 266 565	60,0%	141 159 939	02/09/21
Papara	Sanitaire & social	DDC	Réalisation d'une structure workout et d'une aire de jeu	9 812 435	30,0%	2 943 730	18/03/21
Papara	Sanitaire & social	DDC	Rénovation du skate park	3 922 134	30,0%	1 176 640	18/03/21

Commune	Sous-secteur	Financement	Opération	Coût total	Taux	Concours financiers	Date arrêté
Punaauia	Sanitaire & social	DDC	Aménagement du parcours santé de Vaihi	98 743 016	30,0%	29 622 905	09/04/21
Teva i uta	Sanitaire & social	DDC	Extension de la salle omnisport de Nuutafaratea - Phase 2	65 953 586	50,0%	32 976 793	09/04/21
Taiarapu ouest	Sanitaire & social	DDC	Rénovation de la salle omnisports de Toahotu	89 270 000	35,0%	31 207 185	09/04/21
Papeete	Sanitaire & social	DDC	Travaux de rénovation du stade Willy Bambridge	246 968 845	50,0%	123 484 423	08/09/21
Paea	Sanitaire & social	DDC	Extension de la couverture des tribunes nord du stade Manu Ura et la reconstruction de ses sanitaires et vestiaires extérieurs	75 000 000	50,0%	37 500 000	03/09/21
Taiarapu ouest	Incendie & secours	DDC	Acquisition d'un VSAV	24 998 799	40,0%	9 999 520	18/03/21
Moorea-Maiao	Transport en commun terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	DDC	Acquisition d'un véhicule type "van" pour le transport des personnes issues des quartiers prioritaires	5 490 000	50,0%	2 745 000	15/03/21
Mahina	Autres moyens de transport terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	DDC	Acquisition d'un véhicule électrique destiné au bureau des affaires scolaires	3 740 000	40,0%	1 496 000	12/03/21
Mahina	Autres moyens de transport terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	DDC	Acquisition de deux véhicules légers destinés à la régie de l'eau	8 480 000	40,0%	3 392 000	12/03/21
Teva i uta	Voirie	DDC	Travaux d'aménagement de voirie de la servitude communale Nuutafaratea	70 201 250	60,0%	42 120 750	09/04/21
Papeete	Voirie	DDC	Etude pour le percement de la voirie principale du quartier de MANUHOE à réaliser dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de Papeete	13 532 428	80,0%	10 825 942	30/08/21
Pirae	CRSD	CRSD	Désamiantage, dépollution et déconstruction des ouvrages de l'ancien Etat-major du COMSUP de Taaoone rétrocedés dans le cadre du CRSD - Phase 1	305 547 567	18,8%	57 521 356	01/07/21
Mahina	CRSD	CRSD	Travaux de dépollution, déconstruction et aménagements relatifs au projet d'aménagement du site militaire - Phase 1	200 505 953	41,5%	83 282 200	01/07/21
Papeete	Bâtiments & aménagements divers	DDC	2ème tranche d'acquisition foncière pour le percement de la voirie principale du quartier de MANUHOE dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU)	97 617 006	68,1%	66 437 102	03/09/21
Taiarapu est	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un chargeur excavateur 4x4	16 090 000	50,0%	8 045 000	18/03/21
Taiarapu est	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'une camionnette avec nacelle adaptée pour l'éclairage public et autres travaux en hauteur	16 065 000	48,9%	7 852 572	18/03/21
Paea	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'une tractopelle avec option brise roche	14 652 334	50,0%	7 326 167	04/08/21
Papeete	Acquisition foncière & d'ensemble immobilier	DDC	Acquisition foncière pour le percement de la voirie principale du quartier de MANUHOE (PRU)	53 633 432	68,5%	36 730 030	09/04/21
Taiarapu est	CRSD	CRSD	CRSD - Réalisation des études connexes relatives au projet d'aménagement du Fort de Taravao - Action 3.4	3 196 415	40,0%	1 278 566	30/09/21
Uturoa	AEP	DDC	Rénovation du réseau AEP Faafau	14 255 289	80,0%	11 404 231	09/04/21
Uturoa	AEP	DDC	Campagne de renouvellement des compteurs d'eau avec système de radio relève - Tranche 1	14 903 248	40,0%	5 961 299	18/03/21
Uturoa	AEP	DDC	Reconstruction du réservoir d'eau potable de FAFAU	49 836 221	50,0%	24 918 110	17/09/21
Uturoa	AEP	DDC	Travaux de rénovation du réservoir d'eau potable de Tepua 1	2 958 962	40,0%	1 183 585	13/08/21
Uturoa	AEP	DDC	Travaux de rénovation du réservoir d'eau potable de Tepua 2	14 986 874	40,0%	5 994 749	13/08/21
Uturoa	AEP	DDC	Travaux de rénovation du réservoir d'eau potable de Vaitemanu 1	14 713 329	40,0%	5 885 332	13/08/21

Commune	Sous-secteur	Financement	Opération	Coût total	Taux	Concours financiers	Date arrêté
Uturoa	AEP	DDC	Campagne de renouvellement des compteurs d'eau avec système de radio relève - tranche 2	11 229 336	80,0%	8 983 469	13/08/21
Maupiti	Eclairage public	DDC	Acquisition et remplacement des points lumineux de la voie publique de Maupiti	10 288 347	50,0%	5 144 173	18/03/21
Tumaraa	Cimetières	DDC	Création du cimetière de Fetuna et travaux d'aménagement au titre de la tranche 1	43 940 132	30,0%	13 182 040	17/09/21
Uturoa	Police municipale	DDC	Acquisition d'un véhicule 4x4 d'intervention de la police municipale	7 203 600	40,0%	2 881 440	17/08/21
Taputapuatea	Transport scolaire terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	DDC	Acquisition d'un bus pour le transport scolaire	25 600 000	50,0%	12 800 000	09/04/21
Taputapuatea	Transport scolaire terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	DDC	Acquisition d'un truck pour le transport scolaire	21 840 150	50,0%	10 920 075	09/04/21
Taputapuatea	Transport scolaire terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	DDC	Acquisition d'un bus pour le transport scolaire	25 785 600	50,0%	12 892 800	30/08/21
Taputapuatea	Transport scolaire terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	DDC	Acquisition d'un minibus pour le transport scolaire	20 045 000	50,0%	10 022 500	30/08/21
Tumaraa	Autres moyens de transport terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	DDC	Acquisition d'un véhicule 4x4 pour la régie de l'eau	6 750 000	40,0%	2 700 000	17/08/21
Maupiti	Autres moyens de transport terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	DDC	Acquisition d'un véhicule pour le service technique	3 190 000	60,0%	1 914 000	17/08/21
Uturoa	Voirie	DDC	Aménagement de voirie PUNAMOE Tranche 1	28 380 969	60,0%	17 028 581	09/04/21
Uturoa	Voirie	DDC	Aménagement de la voirie PUNAMOE - tranche 2	32 960 190	60,0%	19 776 114	17/09/21
Taputapuatea	Bâtiments & aménagements divers	DDC	Réaménagement des sanitaires-vestiaires et rénovation-extension du Centre d'Incendie et de Secours de la commune de Taputapuatea	17 168 767	30,0%	5 150 630	18/03/21
Huahine	Bâtiments & aménagements divers	DDC	Aménagement d'un espace paysager dans l'enceinte de l'hôtel de ville de Fare avec une stèle en hommage à Pouvanaa a Oopa	8 000 000	30,0%	2 400 000	18/03/21
Huahine	Bâtiments & aménagements divers	DDC	Aménagement de l'hôtel de ville de Fare	30 000 000	60,0%	18 000 000	09/04/21
Tumaraa	Bâtiments & aménagements divers	DDC	Clôture des réservoirs de Tevaitoa	6 198 242	30,0%	1 859 473	12/03/21
Taputapuatea	Bâtiments & aménagements divers	DDC	Reconstruction de la mairie annexe de Opoa	114 299 500	50,0%	57 149 750	17/09/21
Bora Bora	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'une tractopelle	12 797 000	50,0%	6 398 500	18/03/21
Tahaa	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'une pelle hydraulique sur chenilles pour le service du parc à matériel	19 682 450	40,0%	7 872 980	18/03/21
Tahaa	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un camion plateau avec grue pour le service du parc à matériel	12 700 000	40,0%	5 080 000	18/03/21
Bora Bora	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un camion benne	32 849 293	50,0%	16 424 646	21/04/21
Tahaa	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un camion à benne de 6m3	17 707 250	40,0%	7 082 900	17/08/21
Tahaa	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un chariot télescopique	21 202 000	40,0%	8 480 800	17/08/21
Nuku hiva	AEP	DDC	Optimisation des outils de relève pour le service de l'eau - 2ème tranche	16 717 526	30,0%	5 015 258	18/03/21
Hiva oa	Ordures ménagères & déchets végétaux	DDC	Acquisition d'un camion BOM 4x4 de 5m3 affecté au ramassage des déchets ménagers des villages de Hanapaaoo, de Nahoe et de Puamau	19 602 888	50,0%	9 801 444	18/03/21
Hiva oa	Ordures ménagères & déchets végétaux	DDC	Acquisition d'un camion BOM 4x4 de 5m3 affecté au ramassage des déchets ménagers des villages d'Atuona, de Taaoo et de Hanaiaapa	19 602 888	50,0%	9 801 444	18/03/21
Nuku hiva	Police municipale	DDC	Acquisition de deux véhicules 4x4 pour le service de la police municipale	11 180 000	50,0%	5 590 000	18/03/21
Ua pou	Autres moyens de transport terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	DDC	Acquisition d'un véhicule complémentaire pour le service hydraulique	6 760 000	40,0%	2 704 000	18/03/21
Nuku hiva	Autres moyens de transport terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	DDC	Acquisition d'un bus de trente-sept (37) places	27 918 189	50,0%	13 959 095	09/04/21

Commune	Sous-secteur	Financement	Opération	Coût total	Taux	Concours financiers	Date arrêté
Hiva oa	Autres moyens de transport terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	DDC	Acquisition d'un mini bus de 27 places affecté au transport des élèves des villages d'Atuona et Tahauku	23 835 717	50,0%	11 917 858	09/04/21
Hiva oa	Autres moyens de transport terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	DDC	Acquisition d'un mini bus de 27 places affecté au transport des élèves du village de Taaoa	23 835 717	50,0%	11 917 858	09/04/21
Nuku hiva	Autres moyens de transport terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	DDC	Acquisition d'un véhicule de livraison pour le service restauration scolaire	2 990 000	40,0%	1 196 000	04/08/21
Ua pou	Voirie	DDC	Bétonnage de la route de Hakamoui - tranche 4	16 851 491	45,0%	7 583 171	18/03/21
Ua pou	Voirie	DDC	Bétonnage de la route Tevavaoa 1 - tranche 1	5 800 000	45,0%	2 610 000	18/03/21
Nuku hiva	Voirie	DDC	Travaux pour le bétonnage de la route du quartier Rosewood (1ère tranche)	44 807 325	60,0%	26 884 395	09/04/21
Nuku hiva	Bâtiments & aménagements divers	DDC	Extension et rénovation du poste de secours de Aakapa	8 112 545	60,0%	4 867 527	18/03/21
Hiva oa	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un camion 4x4 à benne de 6m3 (A)	20 117 250	50,0%	10 058 625	09/04/21
Tahuata	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'une pelle hydraulique pour la commune de Tahuata	33 547 011	60,0%	20 128 207	09/04/21
Ua huka	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un camion plateau avec grue	30 391 755	40,0%	12 156 702	30/08/21
Fakarava	Ordures ménagères & déchets végétaux	DDC	Acquisition d'un broyeur à déchets verts pour RARAKA	4 971 400	80,0%	3 977 120	13/08/21
Tureia	Distribution électrique	DDC	Rénovation du réseau électrique de Tureia (Etudes électrification - Tranche conditionnelle)	5 716 557	90,0%	5 144 901	18/03/21
Gambier	Distribution électrique	DDC	Travaux de mise en souterrain du câble HTA de Gambier (Etudes de tranche conditionnelle)	6 770 960	80,0%	5 416 768	18/03/21
Tureia	Distribution électrique	DDC	Rénovation du réseau électrique de Tureia (Distribution électrique de Tureia)	37 157 986	80,0%	29 726 389	09/04/21
Gambier	Distribution électrique	DDC	Travaux de rénovation de mise en souterrain du câble HTA des Gambier de la traversière de Rikitea à Gatavake	59 144 375	70,0%	41 401 063	09/04/21
Gambier	Distribution électrique	DDC	Travaux d'extension de mise en souterrain du câble HTA des Gambier de la traversière de Gatavake à Kirimiro	61 479 234	80,0%	49 183 387	09/04/21
Nukutavake	Distribution électrique	DDC	Etude du réseau électrique des atolls de NUKUTAVAKE, VAHITAHU et VAIRAATEA	11 520 350	90,0%	10 368 315	30/08/21
Tureia	Distribution électrique	DDC	Acquisition et installation de compteurs électriques à prépaiement	11 624 192	70,0%	8 136 934	13/08/21
Manihi	Eclairage public	DDC	Rénovation de l'éclairage public solaire de Ahe	18 699 150	70,0%	13 089 405	03/09/21
Nukutavake	Production électrique	DDC	Acquisition d'un groupe électrogène pour la commune de NUKUTAVAKE	6 813 525	70,0%	4 769 468	15/03/21
Nukutavake	Production électrique	DDC	Acquisition d'un groupe électrogène pour la commune associée de VAIRAATEA	6 454 200	70,0%	4 517 940	15/03/21
Nukutavake	Production électrique	DDC	Acquisition d'un groupe électrogène pour la commune associée de VAHITAHU	6 570 200	70,0%	4 599 140	15/03/21
Fangatau	Production électrique	DDC	Acquisition d'un groupe électrogène de secours de 125 KVA pour la commune de Fangatau	4 628 400	70,0%	3 239 880	18/03/21
Fangatau	Production électrique	DDC	Acquisition d'un groupe électrogène de secours de 125 KVA pour Fakahina	4 728 400	70,0%	3 309 880	18/03/21
Fangatau	Production électrique	DDC	Rénovation de la centrale hybride de Fakahina (Etudes tranche conditionnelle)	4 497 469	90,0%	4 047 722	17/08/21
Fangatau	Production électrique	DDC	Rénovation de la centrale hybride de Fakahina (Production thermique)	5 841 535	70,0%	4 089 075	17/08/21
Fangatau	Production électrique	DDC	Rénovation de la centrale hybride de Fakahina (Production énergie renouvelable)	49 634 748	90,0%	44 671 273	03/09/21
Hikueru	Production électrique	DDC	Acquisition de 2 groupes électrogènes de 90 kVA pour MAROKAU	14 119 110	70,0%	9 883 377	13/08/21
Hikueru	Production électrique	DDC	Acquisition d'un groupe électrogène de 125 kVA pour HIKUERU	11 222 100	70,0%	7 855 470	13/08/21
Hikueru	Sanitaire & social	DDC	Construction de vestiaire-sanitaires du plateau sportif couvert de Hikueru	47 889 918	70,0%	33 522 943	09/04/21
Rangiroa	Incendie & secours	DDC	Acquisition d'un bateau de sauvetage pour le centre d'incendie et de secours de la commune de Rangiroa	18 133 991	30,0%	5 440 197	04/08/21
Rangiroa	Police municipale	DDC	Acquisition d'un véhicule pour la police de MATAIVA	4 900 000	60,0%	2 940 000	12/03/21
Takaroa	Police municipale	DDC	Acquisition d'un véhicule de police pour TAKAPOTO	5 764 101	60,0%	3 458 461	17/08/21
Fangatau	Autres moyens de transport terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	DDC	Acquisition d'un véhicule léger pour le transport de fret et de passagers pour FAKAHINA	4 920 000	70,0%	3 444 000	04/08/21

Commune	Sous-secteur	Financement	Opération	Coût total	Taux	Concours financiers	Date arrêté
Fangatau	Autres moyens de transport terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	DDC	Acquisition d'un véhicule léger pour le transport de fret et de passagers pour FANGATAU	4 920 000	70,0%	3 444 000	04/08/21
Nukutavake	Autres moyens de transport terrestre & maritime (Truck à titre dérogatoire)	DDC	Acquisition d'un bateau de liaison pour la commune de NUKUTAVAKE	41 413 487	70,0%	28 989 441	30/08/21
Rangiroa	ABRIS	ABRIS	Abris - Etudes de conception pour la construction d'un CIS à Rangiroa	12 926 800	47,5%	6 140 230	17/09/21
Fakarava	ABRIS	ABRIS	Abris - études préalables à la construction du centre incendie et secours de Fakarava	10 213 250	47,5%	4 851 294	17/09/21
Manihi	ABRIS	ABRIS	Reconstruction de l'école primaire de Manihi aux normes paracycloniques	443 559 039	47,5%	210 690 544	26/11/21
Nukutavake	ABRIS	ABRIS	Etudes de conception pour la reconstruction de l'école primaire de la commune associée de VAHITAHU	7 472 155	47,5%	3 549 273	30/09/21
Fakarava	Bâtiments & aménagements divers	DDC	Extension de la mairie de Fakarava	48 247 745	70,0%	33 773 421	09/04/21
Tatakoto	Bâtiments & aménagements divers	DDC	Rénovation et l'extension du hangar technique de la commune de Tatakoto	117 815 181	74,0%	87 218 919	06/05/21
Rangiroa	Bâtiments & aménagements divers	DDC	Construction d'un hangar technique de 250 m ² à Mataiva	69 949 997	60,0%	41 969 998	03/09/21
Hikueru	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un chargeur excavateur pour Hikueru	13 768 200	70,0%	9 637 740	12/03/21
Reao	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un camion 6m ³ pour Pukarua	19 931 706	50,0%	9 965 853	12/03/21
Fakarava	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un camion de 4m3 pour Raraka	8 942 917	60,0%	5 365 750	18/03/21
Fakarava	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un camion de 4m3 pour Kauehi	8 942 917	60,0%	5 365 750	18/03/21
Fakarava	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un camion de 4m3 pour Aratika	8 942 917	60,0%	5 365 750	18/03/21
Napuka	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un chargeur excavateur pour la commune de Napuka	13 504 000	70,0%	9 452 800	18/03/21
Napuka	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un camion à benne basculante pour la commune de Napuka	3 900 000	70,0%	2 730 000	18/03/21
Gambier	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un véhicule frigorifique pour le service de la restauration scolaire de la commune de GAMBIER	8 033 843	70,0%	5 623 690	18/03/21
Makemo	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un camion 6m3 pour KATIU	19 767 812	60,0%	11 860 687	09/04/21
Arutua	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'une pelle hydraulique sur pneus pour Arutua	31 178 046	60,0%	18 706 828	09/04/21
Puka puka	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'une pelle hydraulique sur chenilles	22 369 982	70,0%	15 658 987	09/04/21
Fangatau	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un chargeur excavateur pour Fakahina	14 980 654	70,0%	10 486 458	09/04/21
Fakarava	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'une pelle hydraulique et sa remorque pour Fakarava	34 987 383	54,6%	19 105 923	14/05/21
Hao	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un chargeur excavateur pour la commune de Hao	14 603 107	60,0%	8 761 864	12/03/21
Takaroa	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'une mini-pelle pour TAKAROA	4 445 000	70,0%	3 111 500	17/08/21
Takaroa	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'une mini-pelle pour TAKAPOTO	4 445 000	60,0%	2 667 000	17/08/21
Rangiroa	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un chargeur excavateur équipé d'un brise roche pour AVATORU	17 227 000	50,0%	8 613 500	17/08/21
Anaa	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un véhicule utilitaire pour FAAITE	3 490 000	70,0%	2 443 000	17/08/21
Anaa	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un tombereau mécanique de 6 tonnes pour ANAA	9 469 870	60,0%	5 681 922	17/08/21
Anaa	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un tombereau mécanique de 3 tonnes pour FAAITE	5 982 266	60,0%	3 589 360	17/08/21
Tatakoto	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un chargeur excavateur	19 630 800	70,0%	13 741 560	30/08/21
Manihi	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'une pelle hydraulique de 16 tonnes pour AHE	22 523 058	60,0%	13 513 835	30/08/21
Hikueru	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'une barge pour HIKUERU	27 364 450	70,0%	19 155 115	30/08/21
Reao	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'une pelle hydraulique pour REAO	26 247 000	60,0%	15 748 200	30/08/21
Anaa	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un camion benne basculante pour ANAA	19 676 994	60,0%	11 806 196	30/08/21
Takaroa	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'une pelle hydraulique	22 745 785	60,0%	13 647 471	30/08/21
Fakarava	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'une pelle hydraulique et sa remorque pour KAUEHI	24 546 217	60,0%	14 727 730	30/08/21
Gambier	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'une pelle hydraulique sur chenilles pour la commune de GAMBIER	23 070 000	60,0%	13 842 000	03/09/21
Tureia	Engins & équipements de chantier	DDC	Acquisition d'un camion de 3m3 pour TEMATANGI	7 890 000	80,0%	6 312 000	13/08/21

TOTAL	6 121 328 541	49,53%	3 031 852 949
--------------	----------------------	---------------	----------------------

NBR DOSSIERS	155
---------------------	------------

Annexe n°2 - Liste des subventions refusées en 2021 par le Conseil des ministres

Arch	Commune	Opération	Coût total	Motif refus	Arrêté
IDV	Taiarapu est	Mise en œuvre du programme révisé de travaux AEP à court terme - phase 2 (2016-2017) du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) actualisé - Lot 4 - Afaahiti allégé	78 078 491	Refus CI	642/CM 21/04/21
IDV	Faa'a	Acquisition de 2 grues équipées pour camion à grappin et d'un broyeur à déchets verts	28 350 894	Refus CI	551/CM 09/04/21
IDV	Taiarapu ouest	Acquisition d'un camion BOM de 5m3	18 829 305	Refus CI	552/CM 09/04/21
IDV	Teva i uta	Construction d'une salle polyvalente Papeari	458 140 497	Refus CI	561/CM 09/04/21
IDV	Faa'a	Réalisation d'un pont d'accès à double voie avec accès piéton pour le marché municipal de proximité	68 789 871	Refus CI	558/CM 09/04/21
IDV	Teva i uta	Aménagement du parking du complexe sportif de Nuutafaratea	34 504 003	Refus CI	560/CM 09/04/21
IDV	Teva i uta	Acquisition de matériels et équipements démontables pour des manifestations temporaires	44 857 200	Refus CI	562/CM 09/04/21
IDV	Taiarapu ouest	Acquisition d'une mini-pelle sur chenilles	9 901 048	Refus CI	556/CM 09/04/21
IDV	Teva i uta	Acquisition d'un charriot télescopique	6 965 000	Refus CI	559/CM 09/04/21
IDV	Taiarapu est	Acquisition de deux camionnettes avec plateau	7 300 000	Refus CI	639/CM 21/04/21
ISLV	Uturoa	Aménagement du parking de l'école communale et site de refuge Tahina	31 690 850	Refus CI	564/CM 09/04/21
ISLV	Uturoa	Acquisition d'un chariot télescopique tout terrain multifonction	30 616 300	Refus CI	563/CM 09/04/21
ISLV	Uturoa	Acquisition d'un camion à grappin équipé d'une benne basculante	34 793 607	Refus CI	550/CM 09/04/21
ISLV	Bora Bora	Acquisition d'un compacteur et de sa remorque	9 352 336	Refus CI	638/CM 21/04/21
ISLV	Maupiti	Acquisition d'un camion à benne basculante de 6m3	19 312 442	Refus CI	637/CM 21/04/21
MARQ	Ua pou	Bétonnage de la route Anau'u 7 - tranche 1	17 053 042	Refus CI	641/CM 21/04/21
MARQ	Ua pou	Bétonnage de la route Tevavaoa 2 - tranche 1	24 427 416	Refus CI	633/CM 21/04/21
MARQ	Hiva oa	Acquisition d'une pelle hydraulique de 14,5 tonnes	19 477 640	Refus CI	636/CM 21/04/21
MARQ	Hiva oa	Acquisition d'une auto bétonnière de 2,6 m3	12 443 250	Refus CI	634/CM 21/04/21
MARQ	Hiva oa	Acquisition d'un camion 4x4 à benne de 6m3 (B)	20 117 250	Refus CI	635/CM 21/04/21
TG	Tatakoto	Construction d'un hangar de compostage à Tatakoto	59 028 189	Refus CI	749/CM 06/05/21
TG	Tatakoto	Construction d'un centre artisanal à TATAKOTO	97 814 633	Refus LP	746/CM 06/05/21
TG	Tatakoto	Construction d'un marché municipal et de sanitaires pour la commune de Tatakoto	85 668 008	Refus LP	747/CM 06/05/21
TG	Tatakoto	Construction d'un abri de surveillance à Tatakoto	24 607 969	Refus LP	748/CM 06/05/21
TG	Makemo	Acquisition d'un camion citerne pour la commune de Makemo	26 117 350	Refus CI	557/CM 09/04/21
TG	Fangatau	Acquisition d'un chargeur excavateur pour Fangatau	14 980 654	Refus CI	553/CM 09/04/21
TG	Fangatau	Acquisition d'un démonte pneus poids-lourds et d'un démonte pneus véhicules légers pour FANGATAU	2 098 282	Refus CI	554/CM 09/04/21
TG	Fangatau	Acquisition d'un démonte pneus poids-lourds et d'un démonte pneus véhicules légers pour FAKAHINA	2 098 282	Refus CI	555/CM 09/04/21
TG	Tureia	Acquisition de deux camions de 6m3 pour TUREIA et TEMATANGI	38 806 753	Refus CI	640/CM 21/04/21
TG	Fakarava	Acquisition d'une remorque pour Niau	9 324 545	Refus CI	645/CM 21/04/21
TG	Fakarava	Acquisition d'un chargeur excavateur pour Aratika	14 699 122	Refus CI	643/CM 21/04/21
TG	Tatakoto	Acquisition d'un chargeur excavateur	18 447 400	Refus CI	742/CM 06/05/21
TG	Tatakoto	Acquisition d'un camion benne de 6m3	19 502 720	Refus CI	743/CM 06/05/21
TG	Tatakoto	Acquisition d'une pelle hydraulique	27 258 600	Refus CI	744/CM 06/05/21
TG	Tatakoto	Acquisition d'un camion plateau double cabine	3 416 640	Refus CI	745/CM 06/05/21

TOTAL (35 REFUS)

1 418 869 589

ORGANIGRAMME au 31.12.2021

